



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 7 MARS 2022**

Le Conseil s'est tenu dans la Salle des Mariages de la Mairie sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

La séance a été retransmise en direct via le lien : [https://event.novialys.com/Datas/ltvi/1683801\\_621f3d6ba007b/](https://event.novialys.com/Datas/ltvi/1683801_621f3d6ba007b/)

et sur Facebook : <https://www.facebook.com/events/322391363241696/?ref=newsfeed>

**Étaient présents :**

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

Mme Kim CHIUSANO

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Bertil FORT

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Dominique VERSINI

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

**Excusés :**

Mme Awa DIABY donne pouvoir à M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA donne pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD

*Le quorum est atteint.*

## SOMMAIRE

<b>VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AU CONFLIT EN UKRAINE .....</b>	<b>6</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE.....</b>	<b>10</b>
Projet de délibération : MA10 2022 03.....	10
Projet de délibération : MA10 2022 04.....	10
Projet de délibération : 2022 DASES 16.....	10
Projet de délibération : 2022 DDCT 17 .....	11
Projet de délibération : 2022 DDCT 5 .....	12
Projet de délibération : 2022 DJS 79.....	14
Projet de délibération : 2022 DASES 39.....	15
Projet de délibération : 2022 DAE 60 .....	17
Projet de délibération : 2022 DJS 2.....	18
Projet de délibération : 2022 DAC 483 .....	19
Projet de délibération : 2022 DU 48 .....	21
Projet de délibération : 2022 DAC 3 .....	22
Projet de délibération : 2022 DAC 690 .....	23
<b>DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION .....</b>	<b>24</b>
Projet de délibération : 2022 DASCO 4.....	24
Projet de délibération : 2022 DAJ 1.....	24
Projet de délibération : 2022 DFPE 15 .....	24
Projet de délibération : 2022 DFPE 20 .....	24
Projet de délibération : 2022 DFPE 41 .....	24
Projet de délibération : 2022 DVD 5.....	25
Projet de délibération : 2022 DAC 362 .....	25
Projet de délibération : 2022 DLH 61.....	25
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À LA DÉNOMINATION DES PASSERELLES DU CANAL SAINT-MARTIN EN MÉMOIRE DE COMÉDIENNES, ET À L'ATTRIBUTION DES NOMS D'ARLETTY, DE MARIA CASARÈS ET D'EMMANUELLE RIVA À TROIS DE CES PASSERELLES .....</b>	<b>26</b>
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA STATION LA CHAPELLE.....</b>	<b>27</b>
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGIE PARIS 10, LÉA VASA, SYLVAIN RAIFAUD, SYLVIE SCHERER, THOMAS WATANABE-VERMOREL ET ULF CLERWALL, RELATIF AU RESPECT DES PROTECTIONS DE LA VILLE DE PARIS ET DES AVIS DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS .....</b>	<b>29</b>
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR THOMAS WATANABE-VERMOREL POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À DES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES EN FAVEUR DES ÉLU.E.S EN SITUATION DE HANDICAP.....</b>	<b>32</b>
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU PROCHAIN PLAN DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS DE DROGUES À PARIS ET À UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EDVO .....</b>	<b>35</b>
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU PROCHAIN PLAN DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS DE DROGUES À PARIS ET À UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EDVO (VERSION AMENDÉE) .....</b>	<b>38</b>
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE RENÉ BOULANGER .....</b>	<b>39</b>
<b>VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À L'ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE .....</b>	<b>41</b>

*La séance est ouverte à 18h40.*

**Mme CORDEBARD** souhaite la bienvenue au public présent en salle et annonce qu'elle a décidé, avec l'accord de tous les groupes politiques, de bouleverser l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement pour permettre aux élu.e.s de s'exprimer sur le conflit en Ukraine. Elle remercie le groupe Écologie Paris 10 d'avoir pris l'initiative du vœu qui sera présenté en ouverture de séance.

Elle introduit son propos en rappelant la gravité des événements qui se déroulent depuis plus de 12 jours en Europe et qui marquent le retour de la guerre sur le continent européen. Elle précise qu'à quelques heures de Paris, un pays et un peuple entiers, subissent les assauts féroces d'une armée ennemie, et risquent à tout moment de tomber sous l'emprise d'un régime qui n'a plus les apparences de la démocratie.

Guerre de conquête, offensives lourdes, bombardements intenses, occupation injustifiée, populations sur les routes et dans les trains de l'exode... ce sont des mots que personne ne pensait plus avoir à prononcer.

Pour autant, la résistance acharnée des forces ukrainiennes et des civils pour protéger les leurs, pour sauvegarder leur indépendance et leur liberté, suscite une admiration sans borne et qui s'accompagne de la part des Françaises et Français d'actes concrets et de leur pleine solidarité.,

Dans cette guerre où l'Ukraine se tient seule face à son puissant voisin russe, elle peut compter sur le soutien de la communauté internationale, sur celui de l'Union européenne à laquelle elle vient formellement de demander l'adhésion, et sur celui des nombreux pays d'Occident, dont la France fait partie.

À l'action des États doit s'adjoindre celle des peuples. Paris ne se contentera pas que de symboles. La ville de Paris pavosera certes les édifices publics aux couleurs ukrainiennes et attribuera la citoyenneté d'honneur à la ville de Kiev. Mais elle mobilisera et coordonnera également, avec l'État, tous les acteurs de la solidarité, tous les partenaires locaux pour apporter un hébergement d'urgence, une aide à l'installation et à l'intégration, une assistance matérielle, médicale ou encore un soutien psychologique aux réfugiés venus d'Ukraine. Elle facilitera les démarches pour l'inscription de nombreux enfants réfugiés dans nos services publics municipaux, dans les crèches, les écoles ou les cantines. Elle ouvrira d'ici quelques jours plusieurs gymnases pour accueillir les familles en transit à Paris. Dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, le gymnase Marie Paradis, situé à côté de la gare de l'Est, sera de nouveau mobilisé.

La Ville fait aussi appel à l'esprit de fraternité des Parisiennes et des Parisiens, qui répondent massivement à l'appel, en organisant des collectes de produits de première nécessité, notamment au sein de la mairie d'arrondissement depuis vendredi dernier.

Mme CORDEBARD souhaite saluer une nouvelle fois les professionnels de l'action sociale, la communauté médicale de l'arrondissement, le centre de victimologie de l'avenue Richerand qui se mobilisent pour accompagner la prise en charge indispensable des ukrainiens et ukrainiennes.

La Ville de Paris a débloqué une aide exceptionnelle de 1 000 000 d'euros au profit des associations, des ONG et des acteurs de terrain qui organisent la collecte ainsi que l'acheminement de denrées et produits de première nécessité en Ukraine ou dans les pays voisins.

Mme CORDEBARD pense également aux citoyens russes et biélorusses qui sont attachés aux valeurs de la démocratie et qui manifestent avec un grand courage, et souvent au prix de leur liberté et au péril de leur vie, leur opposition au régime de Monsieur Poutine et de son vassal Monsieur Loukachenko.

Les souffrances infligées à l'Ukraine ne doivent pas occulter les aspirations des peuples de Kiev à Kharkiv, d'Odessa à Marioupol, mais aussi de Saint-Pétersbourg à Minsk ou à Moscou, qui réclament la paix, la démocratie, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Il faut être à la hauteur de ces idéaux qui sont ceux de ce pays des Droits de l'Homme, de cette ville des Lumières. Devant l'ampleur de ce défi, il faut s'unir pour dépasser les clivages. Mme CORDEBARD remercie le Maire de Paris de la confiance qu'elle accorde aux maires d'arrondissement pour décliner ses actions sur tout le territoire. L'ensemble des maires parisiens s'est mobilisé pour lui répondre. Elle remercie les élu.e.s de l'avoir écoutée et laisse la parole à Ulf CLERWALL.

En introduction du vœu de la majorité relatif au conflit en Ukraine, **M. CLERWALL** souhaite remonter le temps pour rappeler qu'en novembre 1999 la capitale de la Tchétchénie était encerclée par l'armée russe. Après deux semaines de bombardements intenses, celle-ci était parvenue à prendre la ville avec une bataille atroce qui s'était déroulée de rue en rue. Avant le conflit, Grozny comptait 400 000 habitants ; au moment de la bataille restaient seulement 40 000 civils dont 8 000 auraient péri, leurs corps jetés dans des fosses communes. Aujourd'hui, c'est la capitale de l'Ukraine qui pourrait être encerclée par l'armée russe dans les jours ou dans les heures à venir. Kiev compte 2 800 000 habitants et, au vu de la puissance de destruction russe, il est aisé d'imaginer l'ampleur de la catastrophe humanitaire qui pourrait se produire. Au-delà de Kiev, il existe en Ukraine une dizaine de villes plus grandes que Grozny avant sa destruction. Si leur population se mettait en mouvement dans les mêmes proportions, ce seraient dix millions d'Ukrainiens qui chercheraient refuge dans les pays de l'UE. Il s'agit d'un enjeu humanitaire vertigineux et d'un exode humain potentiel inconnu en Europe depuis 1945 et 1949.

Le 24 février 2022, Vladimir Poutine a déclenché une phase d'intensification des violations de l'intégrité territoriale et politique de l'Ukraine déjà en cours depuis huit ans. En prenant possession des territoires de la Crimée et du Donbass depuis 2014, il a décidé de pousser plus loin son objectif d'étouffer dans le sang l'effort de construction d'une démocratie à la frontière sud-est de la Russie. C'est là que se trouve le véritable motif de l'agression russe. Ce n'est pas seulement le choix de construire un pays souverain et indépendant qui n'est pas souhaité par le régime de Poutine ; l'ultime provocation est la témérité dont font preuve les Ukrainiens en voulant surmonter les difficultés de leur propre histoire pour construire un futur démocratique. Le régime de Poutine ne peut pas tolérer qu'un peuple voisin, avec des liens très profonds avec la Russie, prenne un autre chemin et se libère du statut de sujet pour s'appropriier pleinement celui de citoyen à travers une transformation démocratique qui implique la construction d'une société ouverte et d'une politique responsable.

C'est tout le contraire de ce qui se passe dans une Russie qui vit, chaque jour un peu plus, sous le joug d'une oligarchie chauvine et de ses idéologues fascistes. C'est la guerre de l'autoritarisme contre la démocratie, non seulement en Ukraine mais également en Russie. Depuis la rédaction du vœu, les efforts de Poutine pour mettre son pays sous une cloche, dans une bulle pareille à celle où il s'est enfermé lui-même à partir du début de la pandémie, se sont intensifiés. Depuis le vendredi 4 mars, dire la vérité en Russie, ou tout simplement appeler la guerre par son vrai nom, est passible de 15 ans de prison. Les médias indépendants et critiques sont dissous à la chaîne, la capacité de s'informer correctement disparaît. Selon certaines sources, 150 journalistes ont quitté le pays au cours de ces derniers jours. La mise en scène de la guerre et l'orchestration de la propagande deviennent de plus en plus grotesques, les arrestations se multiplient en Russie en même temps que les crimes de guerre en Ukraine.

Dans ce contexte de profonde crise géopolitique, les élu.e.s locaux se demandent ce qu'ils peuvent faire au sein du Conseil d'arrondissement. Est-ce de leur ressort, est-ce à leur échelle d'intervenir dans le conflit en Ukraine ? La géopolitique finit toujours par avoir des conséquences locales et les noms des villes qui ont péri, à commencer par Guernica pour arriver jusqu'à Alep, sont multiples. Il n'y a pas de guerre aujourd'hui sans une séquelle de villes martyrisées. Depuis les premières heures du conflit, Paris a organisé des actions solidaires de grande envergure et sa volonté de s'engager davantage est palpable. Sur cette base et au vu des enjeux humains, le fait que les élu.e.s réaffirment leur détermination n'est pas anodin. Si les mots et les symboles de la solidarité peuvent conforter leur détermination et leurs actes, leurs efforts et leurs engagements, et si le soutien à

l'Ukraine permet de mieux aider les victimes d'autres crises dans le monde, c'est tant mieux. Il faut passer des mots aux actes, tout en ayant conscience que les mots *sont* des actes. C'est d'ailleurs pour cette raison que les autocrates tiennent absolument à les étouffer. Les élu.e.s locaux ont peu de pouvoir tribunitien qui leur permette de percer dans la cacophonie et d'être entendus, mais ce pouvoir ils doivent l'utiliser pour dire le monde tel qu'ils le voient, qu'ils l'entendent et tel qu'ils le veulent. S'ils peuvent contribuer à leur échelle à la dissipation de toute complaisance autocrate, ils doivent le faire.

Avec ce vœu, les élu.e.s locaux disent aujourd'hui et diront demain leur soutien à la paix et à l'intégrité territoriale d'une Ukraine démocratique. Avec ce vœu, les élu.e.s locaux disent aujourd'hui et diront demain leur soutien aux dissidents démocrates en Biélorussie, pays qui est embrigadé contre la volonté de ses citoyens dans une guerre d'agression contre son voisin. Avec ce vœu, les élu.e.s locaux disent aujourd'hui et diront demain leur soutien aux dissidents démocrates en Russie. Le 10<sup>e</sup> arrondissement mettra tout en œuvre pour permettre aux voix de la dissidence de s'exprimer pleinement, sereinement, en toute sécurité et en l'absence de représailles qu'ils sont encore en mesure de leur offrir.

### **VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AU CONFLIT EN UKRAINE**

***Considérant la décision du régime autocrate de Vladimir Poutine d'attaquer l'Ukraine et de déclencher un conflit militaire sur le continent européen le 24 février 2022 ;***

***Considérant que l'agression militaire, qui a pour but l'invasion et l'occupation du territoire ukrainien et porte atteinte à la souveraineté d'un État indépendant, en violation du droit international, est condamnée avec la plus grande fermeté par la communauté internationale ;***

***Considérant que cette attaque militaire fait suite à une série d'opérations militaires contraires au droit international ayant conduit à l'annexion de la Crimée en février et mars 2014 ou à l'attaque contre une partie de la Géorgie en 2008, ce qui place une nouvelle fois l'État russe en dehors de la communauté internationale ;***

***Considérant, comme le demande le gouvernement démocratiquement élu de l'Ukraine, que l'intégrité territoriale de l'Ukraine doit être restaurée immédiatement ;***

***Considérant que cette guerre a pour objectif de renverser le système démocratique de l'Ukraine et son gouvernement élu afin d'imposer un pouvoir sous tutelle de la Russie ;***

***Considérant que notre solidarité avec les opposant.e.s démocrates aux régimes autocrates de Vladimir Poutine en Russie et celui d'Alexandre Loukachenko en Biélorussie qui s'associe à l'agression en cours, doit être aussi totale que celle avec le peuple ukrainien ;***

***Considérant que ce conflit militaire majeur met en danger aussi bien la population ukrainienne que les résidents étrangers présents dans ce pays, quelle que soit leur nationalité, et que toutes et tous doivent pouvoir trouver refuge et accueil au sein de l'Union européenne et en France notamment ;***

***Considérant l'engagement historique et maintes fois renouvelé de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et de la Ville de Paris pour la défense de la liberté, de la paix, des valeurs démocratiques, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et en soutien aux peuples victimes de la guerre ;***

***Considérant les communiqués de la Ville de Paris en date du 27 février et du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;***

**L'ensemble des élu.e.s du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement :**

- ***réaffirment solennellement leur attachement à la paix, leur solidarité avec le peuple ukrainien et condamnent son agression unilatérale et illégale par le régime russe ;***
- ***proposent que la mise en valeur des couleurs ukrainiennes soit encouragée en signe de soutien ;***

- **réaffirment solennellement leur soutien aux démocrates russes et biélorusses qui s'opposent aux régimes autoritaires en place dans ces deux pays ;**
- **proposent le plein soutien de la Mairie du 10<sup>e</sup> aux initiatives de solidarité en faveur des réfugiés en provenance d'Ukraine ;**
- **soutiennent les initiatives de la Ville de Paris permettant un accueil digne des personnes réfugiées sur son territoire ;**
- **réaffirment leur solidarité avec les Parisiens d'origine ukrainienne touchés par le conflit en cours.**

Mme CORDEBARD remercie M. CLERWALL et donne la parole aux élu.e.s des autres groupes politiques.

**M. ALGRAIN** indique que la décision de présenter un vœu sur le conflit en Ukraine est due au fait que cette guerre occupe tous les esprits, fait l'essentiel de l'actualité, a déjà et continuera d'avoir des conséquences sur la vie, le quotidien et les projets de la municipalité. C'est aussi une façon de rendre hommage au peuple ukrainien, à son courage et à sa dignité, et une façon de lui dire que les élu.e.s locaux parisiens ne l'oublient pas et même s'inspirent de son exemple. À l'instar des ukrainien.ne.s, ceux-ci sont en effet attachés à la démocratie, cette idée merveilleuse et fragile, aujourd'hui piétinée à l'Est de l'Europe, cette Europe qu'ils s'emploient à bâtir depuis longtemps dans un esprit de solidarité entre les peuples, dans un dialogue entre les villes et, avant tout, dans la paix.

Cela faisait huit ans que la paix était compromise dans l'est de l'Ukraine et cela fait maintenant 12 jours que la guerre s'est abattue sur le peuple ukrainien. Un pays où la paix n'est plus, c'est un pays où les enfants ne vont plus à l'école, où les étudiants ne peuvent plus étudier, où l'activité cesse, où les habitants fuient ou se terrant dans des abris de fortune pour éviter les bombes, où les femmes accouchent dans les stations de métro et où règne la peur. Un pays où la paix n'est plus, c'est un monde qui vacille. Aujourd'hui, on ne peut qu'apprécier la paix qui règne en France et à Paris, presque comme si on la redécouvrait. Et si les élu.e.s locaux ne peuvent pas empêcher les chars russes d'avancer ni faire grande chose face aux armes, ils peuvent œuvrer pour venir en aide à celles et à ceux qui sont opprimés. Comme Mme CORDEBARD l'a rappelé, la Maire de Paris a pris très vite des engagements forts, tout d'abord sur un plan symbolique en exprimant sa solidarité et son soutien au nom des Parisien.ne.s au peuple ukrainien et en proposant d'attribuer la citoyenneté d'honneur à la ville de Kiev. Sur un plan très concret, elle a libéré une aide de 1 000 000 euros en faveur des associations, des ONG et des acteurs de terrain qui agissent pour aider l'Ukraine et préparer l'accueil des réfugiés, et s'est rendue à Varsovie pour rencontrer d'autres maires européens et coordonner ensemble l'aide humanitaire.

Toutes les mairies d'arrondissement sont mobilisées pour recueillir les dons des Parisien.ne.s, pour anticiper, coordonner et prendre leurs responsabilités dans les aides aux réfugiés. Ces engagements, les élu.e.s doivent les porter sur le terrain en commençant par informer leurs administrés, qui se demandent quelle aide concrète ils peuvent fournir, et en accompagnant la communauté ukrainienne du 10<sup>e</sup> arrondissement, qui est destinée à s'agrandir dans les jours à venir. C'est pourquoi il est important qu'au sein du Conseil les élu.e.s puissent échanger sur leurs craintes et recueillir toutes leurs idées afin de parler d'une seule voix et d'agir dans un même mouvement, fidèles à la tradition humaniste qui les anime et les rassemble.

À l'instar d'un grand nombre de Parisien.ne.s, le samedi 5 mars **M. FORT** s'est rendu sur la place de la République pour participer au rassemblement en soutien de l'Ukraine, ainsi que l'ont fait les habitant.e.s d'autres grandes villes européennes, telles que Prague, Londres et Berlin. Les gens se sont rassemblés pour manifester calmement mais sûrement contre la guerre et contre l'invasion d'un pays souverain par une puissance étrangère sans aucun mandat. Comme l'a dit le président ukrainien ce jour-là, ils étaient tous Ukrainiens. En réaffirmant leur soutien au combat mené par le peuple ukrainien, ils étaient en train de défendre les valeurs de liberté dans lesquelles ils croient et d'exprimer leur solidarité vers un peuple injustement attaqué.

Depuis le jeudi 24 février, ce sont onze jours qui ont passé depuis que la guerre a commencé, onze jours que la Russie a envahi l'Ukraine, onze jours que le nombre des morts, des blessés et des personnes qui se déplacent augmente. Les réfugiés seront quatre millions dans les semaines à venir, selon les prévisions du HCR. C'est l'honneur de l'Union Européenne, de la France et de la ville de Paris d'aider de leur mieux l'Ukraine. M. FORT est

fier de voter en faveur du vœu de la majorité, le premier qui a été rédigé conjointement par tous les groupes politiques du Conseil, un vœu où les élu.e.s affirment leur soutien à l'Ukraine et demandent à la Ville de s'organiser pour accueillir les personnes qui ont fui la guerre. Ce consensus démontre que les élu.e.s savent se retrouver sur certains grands combats et sur certaines valeurs auxquelles ils croient par-dessus tout.

La guerre en cours et les appels à l'aide de l'Ukraine rappellent également à quel point l'Union Européenne, que les pays qui en font partie construisent ensemble depuis plus de 60 ans, a du sens. En une semaine, ces pays ont pu trouver un projet fédérateur, celui de la paix et de la défense, capable peut-être de relancer la construction de cette structure unique dans l'histoire politique du continent. Avant de laisser la parole, M. FORT souhaite adresser, en tant qu'élus parisiens, un témoignage de soutien au peuple ukrainien qui lutte à nouveau, 30 ans après, pour l'indépendance de son pays. L'Ukraine est un grand pays et le peuple ukrainien est un grand peuple qui a traversé de nombreuses épreuves au XX<sup>e</sup> siècle, comme le stalinisme, les famines, les purges, l'occupation nazie et les privations de liberté ; il est un grand peuple qui saura probablement surmonter cette nouvelle crise. Le souffle de liberté qui a mené à l'indépendance de l'Ukraine en 1991, est plus vivant que jamais et continuera à vivre, car ce peuple a toujours surmonté les obstacles qui se sont présentés à lui. *Slava Ukraini !*

**Mme DUMOULIN** souhaite à son tour souligner le fait que, pour la première fois dans l'actuelle mandature, les élu.e.s déposent un vœu commun. Tous les groupes politiques du 10<sup>e</sup> arrondissement marquent ainsi leur soutien à la paix, à la démocratie en Europe et à la liberté des peuples. Ils affirment leur soutien à toutes les personnes qui, directement ou indirectement, sont victimes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à celles qui cherchent refuge hors de leur pays et à celles qui y laissent des proches. L'invasion a d'ores et déjà fait de nombreuses victimes civiles et les bombardements s'intensifient selon la stratégie du choc et de l'effroi. Dans les villes de Kharkiv et Marioupol les populations civiles sont clairement visées, dans celles d'Odessa et de Kiev elles sont également sous la menace.

Les élu.e.s du groupe Génération.s saluent l'unité européenne qui, dans des délais très courts, a permis des sanctions économiques et financières d'un niveau historique, leur gradation ainsi que la fourniture d'armes de défense à l'Ukraine étant d'ailleurs encore possible. Ils se félicitent de la décision inédite par laquelle l'Union Européenne a activé la directive sur la protection temporaire pour les ressortissants ukrainiens, même s'ils regrettent que cette directive n'ait pas été activée pour les crises en Syrie et en Afghanistan. En tant qu'élus.e.s d'arrondissement, ils donnent leur plein soutien à toute action en faveur des victimes de la guerre sans distinction de nationalité. Paris doit être un refuge. Plusieurs dispositifs sont déjà en place : accueil des réfugiés en Gare de l'Est, centre de premier accueil dans le 18<sup>e</sup>, collecte dans les mairies d'arrondissement, actions de la Fabrique de la Solidarité, mobilisation du Quartier Jeunes avec, par exemple, des permanences en différentes langues pour accueillir et assister les étudiants ukrainiens.

Les élu.e.s du groupe Génération.s remercient les Parisien.ne.s pour leur élan de solidarité, car les dons destinés aux réfugiés ou à être acheminés en Ukraine affluent massivement. Ils remercient les services et les agents de la Ville mobilisés, les associations engagées parmi lesquelles la Croix-Rouge, France Terre d'Asile, le Secours Populaire et son réseau de jeunes solidaires, le Samu Social, la Protection Civile et tant d'autres personnes qui se sont mobilisées. À ce propos, Mme DUMOULIN rappelle que le 3975 et la Fabrique de la Solidarité pourront orienter tous les habitant.e.s qui souhaitent apporter leur aide. Ils tiennent également à témoigner leur gratitude aux fonctionnaires français restés en Ukraine et aux nombreux journalistes qui continuent d'assurer la mission essentielle encore plus en temps de guerre d'information qui est la leur.

Les gouvernants et les peuples ne doivent pas être confondus, ce qui est d'autant plus vrai dans les régimes qui ne sont pas démocratiques. Les russes subissant le joug de Poutine, le Groupe Génération.s adresse comme il a été rappelé, même les symboles comptent dans l'action politique et c'est ainsi que les élu.e.s du groupe Génération.s adressent leur soutien symbolique à toutes celles et à tous ceux qui se trouvent en péril dans les territoires russes et biélorusses à cause de leur travail de journalistes ou de leur opposition à la guerre, comme les milliers de manifestants russes qui ont été arrêtés dans le week-end du 5 et 6 mars. Le 10<sup>e</sup> arrondissement et Paris doivent être une terre des droits de l'homme et une terre d'accueil pour toute personne qui y cherche refuge. Il est dans le pouvoir des élu.e.s locaux de faire en sorte que ces objectifs, portés dans le vœu collectif, puissent se réaliser.

Au nom des élu.e.s communistes du 10<sup>e</sup> arrondissement, **M. JOUSSELLIN** tient à exprimer sa totale solidarité et son plein soutien au peuple ukrainien, plongé depuis onze jours dans une souffrance indicible. Il pense tout d'abord aux femmes, aux enfants, aux hommes et aux familles qui sont exposés au feu des bombardements ou



contraints à l'exil. Il condamne de la façon la plus ferme et la plus implacable le choix des armes et du sang opéré par le président russe, qui s'apprête à sacrifier non seulement le peuple ukrainien, mais aussi les peuples russe et biélorusse qui souffriront durement des graves conséquences du conflit. La solidarité des élu.e.s communistes est également totale envers tous les démocrates de ces deux pays.

Vladimir Poutine est l'irresponsable, l'autoritaire, le va-t-en-guerre, qui distille depuis des années le poison du nationalisme et qui s'appuie sur ses amis d'extrême droite partout en Europe. Brandir la menace nucléaire, c'est faire fi des tragiques événements qui se sont déroulés à Hiroshima et à Nagasaki, et mettre en péril l'humanité. Il serait possible de débattre pendant des heures de ce qui a précédé le conflit en Ukraine, de l'obstination des États-Unis et de certains membres de l'OTAN, au cours des 30 dernières années, à vouloir implanter de nouvelles bases aux portes de l'Europe. Mais tel n'est plus le débat depuis le 24 février, lorsque Vladimir Poutine a préféré les armes à la diplomatie. Les élu.e.s communistes sont solidaires de toutes celles et de tous ceux qui luttent contre le président russe et sont solidaires des peuples qui se battent pour vivre dignement dans un État qui les respecte. M. JOUSSELLIN pense aux Ukrainiens, mais également aux Kurdes, régulièrement attaqués par le régime de Tayyip Erdogan, ou aux Afghans, et principalement aux Afghanes à la veille du 8 mars, qui subissent depuis l'été la loi des talibans.

Aujourd'hui, la France doit être au rendez-vous de la diplomatie et mettre tout en œuvre pour éviter l'embrassement et faire taire les armes. Des sanctions diplomatiques et politiques doivent être prises pour forcer le président russe à s'asseoir à la table des négociations, ces dernières étant les seules qui peuvent aboutir à une paix durable pour le peuple ukrainien. Il faut éviter de s'adonner à la surenchère, verbale ou militaire, qui pousse les décideurs au pire au détriment des intérêts ukrainiens. La France doit porter un message de paix universelle, car lorsqu'elle porte ce message elle parle d'une voix forte et juste ; lorsqu'elle refuse les logiques de bloc et affirme sa pleine indépendance et sa volonté de faire respecter les droits des peuples à leur autodétermination, elle est entendue dans le monde entier. Les élu.e.s communistes ne veulent pas écraser un peuple, ils veulent obliger Vladimir Poutine à respecter le droit international.

Il est aussi question de ce que Paris, le 10<sup>e</sup> arrondissement et les élu.e.s locaux peuvent faire. À ce propos, M. JOUSSELLIN tient à remercier tous ses collègues d'avoir exprimé dans leur vœu une solidarité totale et unanime au peuple ukrainien. Les élu.e.s doivent soutenir de toutes leurs forces et encourager les initiatives de solidarité qui pourront essaimer sur le territoire qu'ils administrent, et porter ensemble le message de paix et de droit à l'autodétermination des peuples. M. JOUSSELLIN souhaite conclure son intervention en évoquant l'action qui est, à son sens, la plus importante pour les élu.e.s, celle en faveur des exilés ukrainiens. Le 10<sup>e</sup> arrondissement a une longue tradition d'accueil, qui fait la fierté de tous les élu.e.s présents dans la salle. Ils doivent la poursuivre et, plus largement, ils doivent agir afin que toutes les communes de France et des pays européens accueillent les familles chassées de leur pays par la folie guerrière et impérialiste. Ils doivent continuer à défendre l'idée que personne ne quitte son pays de gaité de cœur, comme en témoignent les exemples ukrainien et afghan.

Les élu.e.s communistes proposent depuis longtemps de créer 10 000 places d'hébergement sur l'ensemble du territoire, de réquisitionner les logements vacants et de créer des centres de premier accueil comme cela a été fait dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Il est possible d'accueillir dignement l'ensemble des migrants et des réfugiés, qui ne représentent que quelques centaines de milliers de personnes face aux débats nauséabonds qui se sont tenus au cours des dernières années sur la place de l'étranger. Il faut replacer le débat sur le plan de la dignité humaine. M. JOUSSELLIN termine en rapportant les propos de Didier LESCHI, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, qui, une semaine plus tôt, rappelait que, si le premier accueil est primordial, les difficultés surgissent le plus souvent après, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'accéder au logement. Les élu.e.s communistes continueront à intensifier leurs efforts sur cette voie.

**Mme CORDEBARD** tient à remercier les élu.e.s et à leur faire part de sa satisfaction en constatant que, dans un pays où le droit existe d'exprimer son désaccord – ce qui arrive souvent aussi bien en Conseil d'arrondissement que dans d'autres assemblées parisiennes et françaises –, le droit existe également d'exprimer son accord et de s'engager ensemble pour faire face à un enjeu de grande ampleur comme celui qui fait l'objet du vœu. Avant de passer au vote, Madame la Maire informe les élu.e.s que Mme VASA a donné pouvoir à M. RAIFAUD et Mme DIABY à M. SIMONDON.

*Le vœu déposé par les élu.e.s du conseil d'arrondissement relatif au conflit en Ukraine, est adopté à l'unanimité.*

## ORDRE DU JOUR

**Mme CORDEBARD** entame l'ordre du jour en souhaitant la bienvenue aux deux nouvelles recrues venues intégrer et renforcer l'équipe de Célia MELON à la direction générale des services : Normance LAPEYRE, Directrice générale adjointe des services en charge des ressources, et Virginie BELIN, Directrice générale adjointe des services en charge des services à la population. Elle profite de l'occasion pour remercier Mme MELON d'avoir travaillé avec une équipe réduite pendant plusieurs mois en parvenant toutefois à mener à bien toutes ses missions.

### DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE

**Objet** : Désignation de la/du secrétaire de séance.

**Projet de délibération** : MA10 2022 03

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose la désignation au bénéfice de l'âge de M. Bertil FORT comme secrétaire de séance.

*M. Bertil FORT est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 25 janvier 2022.

**Projet de délibération** : MA10 2022 04

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** invite les élu.e.s à faire part de leurs observations.

**M. RAIFAUD** remercie les services pour la qualité de leur travail et demande s'il serait possible à l'avenir de disposer de documents en format PDF natif, de manière à pouvoir plus aisément les travailler.

**Mme CORDEBARD** observe qu'avec l'arrivée des nouveaux renforts dans l'équipe de Célia MELON, il sera peut-être possible d'accéder à la requête de M. RAIFAUD et propose aux élu.e.s de passer au vote.

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement de la séance du mardi 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** laisse la parole à Mme SCHERER pour présenter la délibération DASES 16, en la remerciant au passage de l'aide précieuse qu'elle a fournie dans l'organisation du premier accueil pour les réfugiés ukrainiens.

**Objet** : Subventions (154 500 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 10 actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.

**Projet de délibération** : 2022 DASES 16

**Rapporteuse** : Sylvie SCHERER

**Mme SCHERER** rappelle que l'objectif principal du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion en cours de renouvellement est d'insérer le plus durablement possible les publics fragiles. Les jardins solidaires sont conçus comme des outils de remobilisation sociale et professionnelle pour les personnes en situation d'exclusion. En mobilisant des compétences et des « savoir-être » transposables au monde professionnel, ils constituent un véritable levier vers l'emploi. Ils proposent des activités collectives de jardinage à des publics en difficulté, tout en étant ouverts aux habitants du quartier dans une volonté de mixité et de lien social. Les activités de jardinage se déroulent en petits groupes, en raison de trois ou cinq ateliers par semaine, permettant aux participants d'acquérir des savoir-faire et des compétences techniques. Les produits récoltés sont distribués entre les jardiniers ou cuisinés avec les groupes dans le cadre de repas partagés. D'autres activités peuvent être

proposées, notamment pendant la période hivernale, comme la fabrication d'engrais et d'insecticides naturels, le recyclage et le bricolage, des ateliers sur l'alimentation, des visites et des sorties.

La Ville de Paris participe au financement de postes d'animateurs des jardins solidaires. En plus d'accompagner et de guider les personnes en difficulté, le rôle de ces animateurs est de faire le lien entre les différents publics et de favoriser les échanges entre les participants. Le 10<sup>e</sup> arrondissement est concerné au titre des jardins solidaires mis en place par Emmaüs Solidarité aux squares Saint-Laurent et Cavaillé-Coll, à travers le dispositif « Premières Heures ». Sous l'impulsion de la Ville, l'association s'est fixé depuis 2011 l'objectif de participer à la gestion de quelques jardins parisiens avec des problèmes d'occupation, en enclenchant une dynamique positive autant pour le lieu que pour celles et ceux qui sont impliqués dans ces opérations. Depuis 2013, le dispositif « Premières heures » permet aux personnes qui vivent dans la rue de reprendre le chemin du travail pour seulement quelques heures par semaine. Il vient ainsi compléter les différentes possibilités d'insertion existantes, en faisant en sorte que ses bénéficiaires reprennent progressivement un rythme de travail, accompagnés au quotidien par des travailleurs sociaux. Ce dispositif concerne chaque année 30 à 40 personnes chez Emmaüs et environ 350 personnes dans les 20 associations qui participent au projet. En 2020, quatre personnes ayant bénéficié des « Premières Heures » au jardin Saint-Laurent sont entrées dans la vie active dans les 12 mois qui ont suivi leur entrée dans le programme.

La délibération DASES 16 propose de reconduire au titre de l'exercice 2022 les financements pour les six associations concernées, pour un montant total de 154 500 euros, dont 60 000 euros destinés à Emmaüs Solidarité, qui est également gestionnaire d'un jardin dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

**M. RAIFAUD** souhaite rappeler que, dans la précédente mandature, Stéphane BRIBARD et lui-même avaient beaucoup travaillé au projet des jardins solidaires mis en place par Emmaüs dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Ils avaient été aidés par les habitant.e.s des quartiers autour de l'église Saint-Vincent-de-Paul et du square Cavaillé-Coll, mus par l'envie de trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans ces deux espaces publics. La création de jardins solidaires avait paru être la réponse la plus adaptée, car il s'agit non seulement d'une action soutenant la végétalisation participative chère aux élu.e.s écologistes, mais également d'une action favorisant la création de liens entre les bénéficiaires du dispositif et les habitant.e.s du quartier. M. RAIFAUD profite de l'occasion pour inviter les riverains à aller découvrir le travail d'Emmaüs dans les jardins solidaires et à participer aux initiatives qui y sont organisées. C'est en prenant en charge l'espace public ensemble qu'il sera possible de relever les défis auxquels les jardins du 10<sup>e</sup> arrondissement sont confrontés.

**Mme SCHERER** est heureuse d'informer M. RAIFAUD que les projets participatifs semblent avoir intéressé les plus jeunes habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement, car les élèves du lycée Colbert proposent de réaliser, dans le cadre du Budget Participatif 2022, un travail « partagé » sur le toit d'un gymnase. Les réunions entre les lycéens et l'association Emmaüs pour préparer le projet commenceront dans la semaine à venir. Mme SCHERER espère que ce projet, qui engage des élèves dans des initiatives solidaires, recueillera les votes des habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme CORDEBARD** souhaite à son tour rappeler que la première expérience de jardin solidaire dans le 10<sup>e</sup> arrondissement avait été mise en place au square Saint-Laurent par son ancien collègue et ami Alain-Pierre PEYRAUD. Les interventions menées à Saint-Laurent et à Cavaillé-Coll étaient bien nécessaires et sont très réussies, de la même manière que d'autres opérations réalisées par les associations caritatives du collectif Quartier partagé, en permettant un réel apaisement et une mixité retrouvée dans ces espaces. Madame la Maire propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

*La délibération DASES 16 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444 829 euros à 69 associations).

**Projet de délibération** : 2022 DDCT 17

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** informe que la délibération DDCT 17 concerne cinq postes d'adultes relais dans quatre associations du 10<sup>e</sup> arrondissement. En rappelant que le dispositif des adultes relais a été mis en place par l'État en 2000 et

qu'il est cofinancé chaque année par la Ville de Paris, M. ALGRAIN fait noter que la délibération prend une signification particulière dans le contexte actuel. Les quatre associations du 10<sup>e</sup> seront en effet en première ligne dans l'accueil des ressortissants ukrainiens qui arrivent à Paris par la Gare de l'Est, car elles œuvrent dans des quartiers populaires où l'afflux de ces réfugiés sera extrêmement important. Il s'agit:

- du centre social AIRES 10 ;
- de l'association d'Assistance Scolaire Linguistique et Culturelle (ASLC) ;
- de l'association Français Langue d'Accueil ;
- de la Maison du Canal - Régie de quartier.

Ces quatre associations réalisent un travail essentiel auprès des populations les plus fragilisées et, au vu de la situation actuelle, ont plus que jamais besoin de disposer de ces cinq postes d'adultes relais supplémentaires. C'est pourquoi M. ALGRAIN a souhaité attirer l'attention des élu.e.s sur la délibération DDCT 17, qu'il invite maintenant à voter.

Au nom du groupe Paris en commun, **Mme JUILLET** tient à saluer la délibération DDCT 17, qui se propose de soutenir financièrement des associations indispensables et structurantes dans les quartiers populaires du 10<sup>e</sup> arrondissement. Alors que l'État et la Région Île-de-France se sont progressivement désengagés dans une partie de leur soutien aux contrats aidés et aux emplois-tremplins, la Ville de Paris a fait le choix de participer de manière importante au financement du dispositif des adultes relais.

Parce que le dialogue, la médiation sociale, l'information et l'accompagnement, l'accès aux droits et aux soins, l'assistance scolaire et l'apprentissage du français sont autant d'outils pour accompagner les habitant.e.s dans leur vie quotidienne. Et parce que - comme les élu.e.s auront l'occasion de le répéter maintes fois au cours de leur mandat – la prévention, la résolution des conflits et la médiation constituent une des clés de l'insertion des jeunes et des publics les plus vulnérables.

La prévention n'est pas le petit frère timide de la sécurité, mais une politique publique à part entière qui permet de prendre en compte les personnes les plus fragiles. La Ville de Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement mènent cette politique avec énergie et conviction, et la délibération DDCT 17 en est la parfaite illustration.

**Mme SCHERER** souhaite souligner à son tour l'importance du travail que réalisent les quatre associations du 10<sup>e</sup> concernées par la délibération, à travers leurs actions de maillage sociale et d'aide aux habitant.e.s. Elle se félicite que la Ville de Paris les soutienne en complétant le financement de l'État sur les postes d'adultes relais. En tant qu'administratrice de l'association ASLC, Mme SCHERER annonce cependant qu'elle ne pourra pas participer au vote.

**Mme CORDEBARD** la remercie et invite les autres élu.e.s à passer au vote.

*La délibération DDCT 17 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (134 500 euros) à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

**Projet de délibération** : 2022 DDCT 5

**Rapporteure** : Kim CHIUSANO

**Mme CHIUSANO** rappelle que les personnes d'origine étrangère sont plus fortement soumises aux discriminations lorsqu'elles ne maîtrisent pas la langue française. La municipalité s'attache à faire en sorte que Paris soit une ville d'accueil digne, bienveillante et solidaire, et le confirme en organisant dans l'urgence le meilleur accueil possible aux ressortissants ukrainiens. La Ville de Paris porte également son plein soutien à toutes les initiatives de solidarité en faveur des réfugiés, afin que la capitale française puisse offrir toute leur place à ces parcours de vie brisés par la guerre.

Au-delà de cette actualité dramatique, ce sont quelque 350 000 émigrés qui vivent à Paris, auxquels il faut garantir un égal accès aux droits et aux services publics, et pour lesquels il faut déployer des lieux d'accueil avec, notamment, la création de foyers de travailleurs migrants. Les 110 nationalités recensées à Paris représentent une richesse pour la ville, et tout particulièrement pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. L'apprentissage du français

constitue un levier essentiel dans le parcours d'intégration, pour permettre l'accès réel aux droits, à l'emploi, aux ressources éducatives et culturelles, mais aussi pour permettre aux personnes d'agir en citoyens au sein de la ville. La municipalité accompagne annuellement plus de 23 000 apprenants avec des formations et des ateliers linguistiques et sociolinguistiques.

La délibération DDCT 5 propose de financer, à hauteur de 134 500 euros, 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration. En ce qui concerne le 10<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de soutenir le Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (RADyA), qui œuvre à l'autonomie sociale des personnes migrantes qui vivent en France. Il s'agit plus particulièrement de financer des cycles de formations pour des formateurs et des animateurs autour des approches actionnelles et de l'andragogie, techniques qui font appel aux expériences de vie individuelles pour faciliter l'acquisition du français. La subvention s'élève à 1 500 euros et contribue pleinement aux objectifs fixés de structuration de relais d'apprentissage de la langue française par l'accompagnement de formateurs.

Mme CHIUSANO souhaite également mentionner le financement d'une subvention de 20 500 euros à l'association Français Langue d'Accueil, située dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, pour la mise en œuvre d'actions à travers toute la ville axées sur l'accès aux soins et la prévention santé, le perfectionnement pédagogique, l'accueil et l'aide au français, l'inclusion numérique et l'organisation d'ateliers sociolinguistiques pour l'apprentissage du français. Ces actions répondent à l'ambition de la municipalité de faire en sorte que Paris demeure une ville d'accueil et une ville solidaire, ambition qui nécessite une mobilisation active de tous les acteurs de terrain là où l'intégration est devenue un enjeu véritablement local.

**M. CLERWALL** souhaite profiter de la délibération DDCT 5 pour évoquer une problématique qui va au-delà du subventionnement et du fonctionnement des associations. En discutant avec quelques-unes d'entre elles qui œuvrent en faveur de l'emploi des personnes d'origine étrangère non lettrées, M. CLERWALL a pu constater que leur principale préoccupation n'est pas le soutien financier de la Ville, sur lequel elles peuvent compter, mais l'accès à des espaces de travail. L'association Français Langue d'Accueil, par exemple, est obligée de refuser des personnes qui frappent à sa porte parce qu'elle ne dispose pas de locaux suffisants pour les accueillir. Elle a la capacité d'embaucher des formateurs grâce aux ressources financières qui lui sont accordées par la Ville, mais elle ne sait pas où les faire travailler.

Pour M. CLERWALL, il est urgent d'enclencher une réflexion sur la manière de coordonner les efforts de mutualisation des espaces de travail des associations, afin de les « décloisonner » et de les faire travailler ensemble sur la problématique des mètres carrés qui se pose avec beaucoup d'acuité à Paris, en particulier dans le contexte actuel où la Ville est confrontée à un afflux massif de réfugiés qui n'est pas destiné à se résoudre rapidement.

Au nom du groupe Paris en commun, **M. BONNIER** se réjouit du soutien apporté à travers la délibération DDCT 5 à l'association Français Langue d'Accueil (FLA). Cette association, qui a été fondée en 2010 pour apprendre le français aux migrants qui dormaient dans le jardin Villemin et sous les ponts du Canal, est très ancrée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et s'inscrit dans sa longue tradition d'accueil. Elle rassemble plus de 200 bénévoles et intervient chaque année auprès de 700 apprenants issus de 40 nationalités différentes. L'apprentissage du français est un enjeu majeur de l'intégration, et l'association Français Langue d'Accueil est axée sur cet objectif qui vise à l'accès aux droits et au soutien aux démarches administratives, à l'insertion professionnelle et à la santé, avec des ateliers socioculturels et des activités sportives qui permettent de pratiquer la langue française hors du cadre scolaire.

M. BONNIER souhaite souligner la remarquable capacité d'adaptation de FLA qui, pendant la crise sanitaire, a su maintenir une activité à distance grâce aux outils numériques en informant, en accompagnant et en gardant les liens avec ses bénévoles comme avec les apprenants. Cette association s'appuie sur de nombreux partenariats pour trouver des espaces où mener ses actions et participe chaque année au Forum des associations du 10<sup>e</sup> arrondissement. À ce propos, M. BONNIER tient à la remercier pour sa participation à deux événements organisés par la Mairie en décembre 2021, dans le cadre de la « Semaine parisienne de l'engagement », autour de l'accueil des migrants et des réfugiés. FLA a également participé à la dernière plénière du conseil de quartier Louis Blanc-Aqueduc, en montrant ainsi sa volonté de s'ancrer dans le territoire et de maintenir des liens avec les habitants.e.s.

Pour terminer, M. BONNIER s'adresse à M. CLERWALL, dont il partage la préoccupation relative à l'accès aux lieux associatifs. L'action des élu.e.s ne doit pas se borner à soutenir financièrement les associations, mais elle doit également prendre en compte leurs besoins qui sont particulièrement importants dans un arrondissement très dense comme le 10<sup>e</sup>. FLA est accompagnée par la Maison de la Vie Associative et Citoyenne dans sa recherche de locaux, mais il est nécessaire qu'elle continue à développer des partenariats avec d'autres acteurs associatifs ou institutionnels pour accéder à des salles et déployer au mieux ses activités.

**Mme CORDEBARD** observe que les circonstances actuelles invitent la municipalité à trouver rapidement des solutions au problème des espaces de travail pour les associations, en explorant notamment les possibilités offertes par le milieu scolaire. Elle propose ensuite de passer au vote.

*La délibération DDCT 5 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (255 000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec 9 associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

**Projet de délibération** : 2022 DJS 79

**Rapporteure** : Kim CHIUSANO

**Mme CHIUSANO** rappelle que la crise sanitaire a engendré des difficultés accrues pour les jeunes Parisien.ne.s, en provoquant des ruptures des liens sociaux et en leur rendant plus difficile l'accès aux aides et aux dispositifs qui leur étaient destinés pour faciliter, par exemple, l'accès aux soins et au logement, comme Mme DUMOULIN l'expliquera dans son intervention.

Pour sa part, Mme CHIUSANO souhaite présenter aux élu.e.s la subvention de 5 000 euros destinée à l'association Règles Élémentaires pour son projet « Ateliers pour briser le tabou des règles auprès des jeunes et réduire les inégalités » qui se déroulera dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Après avoir assisté à l'un de ces ateliers au collège de la Grange-aux-Belles en 2021, Mme CORDEBARD et elle-même encouragent vivement leur organisation, car ces ateliers sont très complémentaires du travail mené par les infirmières scolaires. Grâce à la présente délibération une vingtaine d'ateliers pourront être organisés en milieu scolaire ou en milieu associatif, ce qui permettra de toucher environ 900 jeunes entre 10 et 18 ans.

Ces temps de sensibilisation sont fondamentaux pour déconstruire les croyances infondées qui sont liées aux règles et, surtout, pour lutter contre une forme de discrimination et de violence précarité. Au moins 1,5 million de Françaises se trouvent en situation de précarité menstruelle, au premier rang desquelles se trouvent les femmes sans-abri et les jeunes filles. Le 10<sup>e</sup> arrondissement a été précurseur dans la lutte contre la précarité menstruelle avec l'installation, à titre expérimental, en 2018 de distributeurs de protections périodiques gratuites et biologiques dans les collèges. Cette expérience a été très fructueuse et, aujourd'hui, l'ensemble des collèges parisiens est en train de s'équiper de ces distributeurs.

Depuis le début de la mandature, l'exécutif a poursuivi la lutte contre la précarité menstruelle avec la fabrication d'une centaine de kits de protection réutilisables, qui ont été mis à disposition des étudiantes et qui ont mobilisé pour leur confection des associations de l'arrondissement avec un projet répondant à l'objectif « zéro déchet ». En complément des ateliers de sensibilisation, un livret d'information a été écrit avec l'infirmière du collège Louise-Michel et diffusé dans les établissements scolaires. Pour les femmes sans-abri ou en situation de précarité, la collecte de produits d'hygiène se poursuit dans le hall de la Mairie du 10<sup>e</sup> jusqu'au 19 mars, dans le cadre de la Journée internationale des femmes et avec l'association Règles Élémentaires. La Mairie du 10<sup>e</sup> accueillera également en mai prochain, à l'occasion de la Journée mondiale pour l'hygiène menstruelle, un spectacle féministe, *Chattologie*, autour du tabou des règles et une exposition dédiée avec le centre Hubertine Auclert. Un village sera installé à Belleville pour continuer à sensibiliser sur ce sujet avec des actions de prévention.

**Mme DUMOULIN** souhaite à son tour évoquer la question de l'aide au logement pour les jeunes contenue dans cette délibération et qui s'articule autour de deux axes :

Le premier axe porte sur l'émancipation par l'aide à la décohabitation. Le rapport 2019 de l'APUR indique une forte régression de la décohabitation entre 1999 et 2014. En 1999, 32% des Parisien.ne.s de 25 ans vivaient encore chez leurs parents, alors qu'en 2014 ce pourcentage s'est élevé à 45%. La pandémie et la précarisation

attenante n'ont pas amélioré cette situation, qui nuit à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) se voit ainsi attribuer par la délibération DJS 79 une subvention de 120 000 euros pour ses actions d'information et d'accompagnement des moins de 30 ans. Cette association intervient également pour former les différents acteurs engagés en faveur des jeunes, et assure des permanences au Quartier Jeunes situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Le besoin d'accompagnement déborde la question de l'accès au logement et touche plus largement celle de l'accès aux droits. C'est pourquoi la délibération propose également d'attribuer une subvention de 25 000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit pour sa mise en place de permanences à Quartier Jeunes.

Le deuxième axe porte sur l'action contre l'isolement par le biais d'actions en faveur du logement. De nombreux jeunes arrivent à Paris pour leurs études ou pour un premier emploi et ne trouvent que des logements petits et isolés. Mme DUMOULIN estime que l'isolement des jeunes peut rencontrer « de façon heureuse » celui des personnes âgées dans le cadre de cohabitations intergénérationnelles. Paris compte 470 000 personnes de plus de 60 ans, dont 74 000 vivent seules à leur domicile et dont 90% sont dans le parc privé. La cohabitation intergénérationnelle ne répond pas à tous les besoins ni à tous les désirs, mais de nombreux témoignages attestent la richesse de cette expérience. La délibération DJS 79 propose ainsi d'attribuer deux subventions de 10 000 euros chacune aux associations Ensemble 2 Générations et Le Pari Solidaire. Dans les faits, les demandes des étudiant.e.s sont supérieures aux propositions des personnes âgées, qui ont certaines réticences et inquiétudes. La sensibilisation à l'intérêt de cette expérience s'avère ainsi essentielle et, à ce propos, Mme DUMOULIN tient à remercier chaleureusement le travail entrepris par l'équipe d'accueil de la Mairie du 10<sup>e</sup> pour repérer les besoins et dépasser aussi bien l'isolement que les tabous qui y sont liés.

**Mme CORDEBARD** remercie Mme CHIUSANO et Mme DUMOULIN d'avoir porté à l'attention des élu.e.s ces deux sujets très importants. C'est peut-être la jeunesse qui a payé le tribut le plus élevé pendant la crise sanitaire. Une jeunesse qui n'a pas eu droit aux minima sociaux, qui a rencontré dans ses cycles de formations et d'études des périodes de grande solitude et des difficultés psychologiques ; une jeunesse qui, lorsqu'elle ne faisait pas d'études et n'était pas en apprentissage, s'est souvent retrouvée livrée à elle-même et qui est de plus en plus victime de la précarité du travail, tout particulièrement dans les villes. Pour ces raisons, l'ensemble des dispositifs mis en place en faveur des jeunes, et notamment ceux pour l'aide au logement, sont d'autant plus précieux.

Mme CORDEBARD souhaite également réaffirmer son attachement à l'égalité de genre, qui passe aussi par la lutte contre la précarité menstruelle. Les règles restent un handicap pour les jeunes filles dans leur scolarité, ainsi qu'un tabou insupportable. Madame la Maire voit régulièrement des femmes adultes travaillant en entreprise qui demandent, sur un ton honteux et en murmurant à l'oreille, des protections hygiéniques à leurs collègues tout en faisant en sorte qu'aucun homme autour d'elles ne puisse les entendre. Le tabou des règles doit être brisé en commençant par sensibiliser les plus jeunes, filles et garçons, et par faire avancer la discussion en abordant les questions liées à la douleur et aux difficultés qui y sont associées et qui peuvent représenter des handicaps à la réussite scolaire et professionnelle. De même, il est nécessaire de développer l'accès gratuit aux protections périodiques, en installant des distributeurs non seulement dans les collèges mais aussi dans les gymnases, et en incitant les entreprises à en faire autant dans le cadre de leur contrat social avec les employés.

*La délibération DJS 79 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (222 140 euros), conventions et avenants avec 12 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

**Projet de délibération** : 2022 DASES 39

**Rapporteur** : Ulf CLERWALL

**M. CLERWALL** rappelle que la loi d'orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, fixe comme objectif de : « [...] garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ». Les demandes de subvention soumises au vote des élu.e.s dans la délibération DASES 39 touchent 12 associations qui interviennent dans les domaines de l'accès aux droits et de la médiation socioculturelle. Sept d'entre elles sont situées dans les quartiers Politique de la Ville et une, Chômeurs et Précaires, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Ces associations accueillent des personnes en difficulté qui ne parviennent pas à réaliser leurs démarches de façon autonome, les informent et leur délivrent des conseils et des solutions adaptées aux problèmes rencontrés, en vue de faciliter leur accès aux droits et leur insertion. Elles aident ces publics à faire valoir leurs droits et facilitent leurs relations avec les administrations publiques, notamment par un accompagnement à l'utilisation des outils numériques et par la possession d'une adresse mail, d'un ordinateur et d'un accès à internet. En 2020, les actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation assurées par ces associations ont concerné globalement plus de 13 500 personnes sur des publics ciblés.

À titre d'exemple :

- la Maison des Femmes de Paris accueille et accompagne des femmes en situation précaire confrontées à des problématiques d'ordre psychologique, physique, économique et social ;
- l'association Chômeurs et Précaires accompagne des demandeurs d'emploi en situation de précarité dans leurs démarches auprès des services publics ;
- l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) accompagne des personnes sortant de prison ou sous-main de justice en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle.

La délibération DASES 39 propose d'attribuer à ces 12 associations des financements pour un montant total de 222 140 euros au titre de l'exercice 2022.

**Mme SCHERER** souhaite rappeler que les associations qui font l'objet de la délibération DASES 39 œuvrent dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, impulsé par la Maire de Paris. Le pacte est en cours de réécriture et de renégociation entre les différents partenaires. Des réunions se sont régulièrement tenues tout au long de l'année 2021 pour élaborer un certain nombre de fiches de travail. La nouvelle version devrait être présentée dans les semaines à venir avec l'ensemble des signataires, car la Ville est associée à la Préfecture de Paris, à la Préfecture de Région, à l'ARS, à l'APHP, à la CPAM, à la CAF et à d'autres partenaires.

Le Pacte parisien s'adresse à tous les publics en situation de précarité ou d'exclusion et vise à accompagner les personnes à chaque étape de leur parcours de vie en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable. Il dresse ainsi un nouveau paysage des interventions sociales parisiennes, réalisées *avec* et non seulement *pour* les personnes les plus vulnérables. L'ensemble des acteurs réunis dans cette démarche partenariale inédite se sont engagés autour de trois axes indissociables pour accompagner globalement les personnes :

- mieux prévenir les situations d'exclusion ;
- intervenir plus efficacement auprès des personnes en situation de vulnérabilité ;
- insérer durablement.

Un élément fondamental de tout projet d'insertion est l'accès aux droits. Lutter contre l'accumulation des difficultés commence en effet par garantir l'effectivité des droits et un accès aux services essentiels. Mais les personnes exclues, les personnes à la rue n'ont pas toujours la capacité de faire valoir leurs droits. L'ensemble des partenaires du pacte se sont donc engagés à aller à leurs devants en favorisant les démarches « d'aller vers ». La délibération DASES 39 se propose de financer les associations qui fournissent un premier accueil d'orientation aux publics en situation de précarité, les accompagnent, les informent et, éventuellement, les conduisent vers des structures plus spécialisées dans leurs parcours de vie individuels.

**M. JOUSSELLIN** se réjouit de voter en faveur de la DASES 39 et souhaite se saisir de l'occasion pour saluer l'action importante d'une des associations concernées par la délibération, le collectif Les Morts de la Rue qui lutte contre le sans-abrisme. Le nombre des morts à la rue ne fait malheureusement qu'augmenter depuis dix ans, en passant de 453 en 2013 à 623 en 2021, parmi lesquels 19 personnes sans-abri sont mortes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Le portrait-type reste celui d'un homme d'une cinquantaine d'années, en sachant qu'en moyenne l'espérance de vie d'une personne à la rue est de 48 ans, soit 30 ans de moins que le reste de la population française. De plus en plus de femmes cependant sont en situation de rue et en meurent. M. JOUSSELLIN tient, à ce propos, à rendre hommage à Jennifer, dite « Sarah », et à Sylvia, deux femmes SDF qui sont mortes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement le 25 février.

Redonner un nom et un visage à toutes les personnes que la société a laissées en marge est une action importante que le collectif Les Morts de la Rue accomplit, et qui pose la question de la responsabilité des



pouvoirs publics. En 2017, Emmanuel MACRON promettait qu'il n'y aurait plus de personnes en situation de rue à la fin de son mandat. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Les crises sociales et sanitaires doivent bien évidemment être prises en compte, mais c'est surtout le manque d'ambition pour mettre en œuvre cette promesse électorale qui interroge. Les chiffres de l'INSEE enregistrent une baisse importante du nombre de logements mis en chantier depuis 2017, les logements collectifs mis en chantier étant passés de 263 600 en 2017 à 228 500 en 2019 et à 212 300 en 2020, soit une baisse de 20% en quatre ans. De la même manière, si depuis la crise sanitaire un effort louable a été réalisé par le gouvernement dans le cadre de l'hébergement d'urgence, ce sont 57 millions d'euros d'économie qui avaient été votés en 2019 pour le budget 2020. M. JOUSSELLIN invite les présents à regarder la vidéo de la réunion organisée en soirée par la CNL pour dresser le bilan de la politique d'Emmanuel MACRON en termes de logement, avec Emmanuelle COSSE (Présidence de l'USH), Patrice LECLERC (Maire de Gennevilliers) et Eddie JACQUEMART (Président de la CNL).

Face à l'État, la municipalité agit, et singulièrement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement avec la Nuit de la Solidarité qui s'est tenue une nouvelle fois le 20 janvier, avec la mise à disposition pendant plusieurs mois du gymnase Marie-Paradis, et avec la volonté de créer du logement social et de lutter contre la spéculation immobilière. Mme CORDEBARD et les élu.e.s de la majorité sont prêts à se battre aux côtés des familles menacées par une expulsion locative pour empêcher qu'elles ne se retrouvent en situation de rue et que des solutions adaptées soient trouvées. Ce n'est pas sans une certaine appréhension que M. JOUSSELLIN voit le mois d'avril et le temps de la reprise des expulsions locatives s'approcher, tandis que le nombre des décès s'accumule sur son bureau et preuve qu'une épidémie d'expulsions à retardement pourrait bien arriver. M. JOUSSELLIN termine son intervention en invitant tous les présents à la rotonde de la place de Stalingrad, le mardi 15 mars, pour rendre hommage aux 623 morts dans la rue en 2021 qui ne doivent pas être oubliés.

À la suite de l'intervention de M. JOUSSELLIN, **M. CLERWALL** se réjouit de pouvoir voter, dans la situation actuelle, des délibérations comme la DASES 39, mais il espère qu'un jour il ne sera plus nécessaire d'avoir à le faire.

**Mme CORDEBARD** tient à souligner, une fois de plus, qu'il n'existe pas une seule politique d'un côté et des extrêmes de l'autre, mais plusieurs politiques possibles avec de vrais choix. C'est l'apanage de la démocratie de permettre de vrais choix avec des options, non seulement dans la manière de dépenser l'argent, mais aussi d'aborder les problèmes et de construire des solutions. Tous les sujets qui ont été traités en Conseil, toutes les décisions prises par la Ville en matière d'accompagnement des associations et en soutien de leurs actions montrent que la municipalité a décidé de mener une politique résolument sociale et écologiste, qui ne doit pas se confondre avec d'autres politiques. Un grand nombre de choix seraient différents si le pouvoir était exercé autrement et s'il n'y avait pas de dialogue démocratique.

*La délibération DASES 39 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Convention d'occupation du domaine public du restaurant situé marché couvert Saint-Martin, Paris 10<sup>e</sup> – Signature d'un avenant de prolongation.

**Projet de délibération** : 2022 DAE 60

**Rapporteur** : David DELPLANQUE

**M. DELPLANQUE** informe les élu.e.s qu'une convention d'occupation du domaine public a été passée le 13 avril 2011, pour une durée de 11 ans, avec la société Allen's Restaurant pour occuper le restaurant intégré dans les locaux du marché couvert Saint-Martin au niveau du 31 rue du Château d'Eau. Un transfert de cette convention d'occupation a eu lieu en juin 2018 au bénéfice de l'actuel occupant, le restaurant Le Comptoir du Marché, spécialisé dans une offre autour de la pizza. Cette convention d'occupation prend fin le 12 avril 2022.

Un appel à propositions a été lancé le 21 janvier pour désigner le futur occupant des lieux. Les propositions seront appréciées par un jury composé d'habitants, d'élus et de membres des services selon plusieurs critères. L'intégration de l'offre dans son environnement et l'impact environnemental du projet compteront pour plus de 80% dans l'appréciation. Le jury se réunira en avril, avec l'objectif de faire passer la future convention en Conseil de Paris en juillet et de permettre l'installation du futur occupant le 1<sup>er</sup> août. Ce calendrier permettrait de réaliser des travaux en août, période de moindre fréquentation, au cas où le titulaire de la convention serait amené à faire des changements. M. DELPLANQUE invite les élu.e.s à voter la délibération DAE 60, qui propose de

prolonger la convention actuelle du 12 avril au 31 juillet afin de limiter au maximum la vacance sur l'emplacement du restaurant.

**Mme CORDEBARD** remercie M. DELPLANQUE et, comme les demandes d'inscription ont été retirées, invite les élu.e.s à passer au vote.

*La délibération DAE 60 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (168 500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

**Projet de délibération** : 2022 DJS 2

**Rapporteur** : Philippe GUTTERMANN

**M. GUTTERMANN** indique que la délibération DJS 2 concerne deux clubs sportifs du 10<sup>e</sup> arrondissement qui proposent des activités d'apprentissage autour de la pratique de la natation. Dans la continuité d'un contexte sanitaire qui a fortement impacté les clubs sportifs en raison de la fermeture et, ensuite, de la réouverture limitée des bassins et des autres installations sportives, ceux-ci sont toujours en difficulté du point de vue financier et subissent les modifications profondes induites par les changements de pratiques en ce qui concerne, par exemple, les adhésions annuelles.

L'octroi de la première subvention, d'un montant de 7 000 euros, s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec La Libellule de Paris. En plus de la pratique de la natation dans le cadre du Plan Nager à Paris et de l'apprentissage du sauvetage, ce club est l'un des seuls à Paris à développer et à encourager le water-polo, y compris en compétition, aussi bien pour les femmes que pour les hommes avec une section enfants. La Libellule de Paris a été impactée par la fermeture de son lieu de résidence, la piscine de Château-Landon, et est momentanément délocalisée dans un autre arrondissement. Son retour dans le 10<sup>e</sup> ne devrait pas tarder, du moment que les travaux à Château-Landon sont bien engagés grâce à une enveloppe conséquente. Le club a par ailleurs signé un avenant avec la Ville de Paris pour la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes dans le sport, et pour la protection de l'intégrité morale et physique des jeunes, et notamment des mineurs.

La deuxième subvention, d'un montant de 900 euros, est destinée au club des Mouettes des Écluses, qui voit sa subvention annuelle ainsi renouvelée. En 2020, une aide exceptionnelle de 225 euros « spéciale Covid-19 » lui avait été octroyée. Cette association, qui compte 60 adhérents, enfants et adultes, a été impactée par la fermeture pendant quatre mois du bassin-école de la Grange-aux-Belles, aujourd'hui rouvert.

**Mme JUILLET** souhaite ajouter quelques mots sur les deux clubs sportifs aquatiques La Libellule de Paris et Les Mouettes des Écluses, aux noms autant poétiques que sportifs. La première, vieille de 115 ans depuis quelques semaines, porte haut les couleurs du 10<sup>e</sup> arrondissement, notamment lors des compétitions de water-polo, et la deuxième, plus modeste, n'est pas moins importante en œuvrant sans relâche à la maîtrise de la natation pour les petits Parisien.ne.s. Ces deux clubs font la promotion du sport pour toutes et tous, aussi bien auprès des plus jeunes que des séniors, et militent pour le développement du sport féminin.

Apprendre à nager est un vrai enjeu de société. Cette maîtrise induit un accès à la culture de l'eau et à toutes les activités aquatiques et nautiques. Il ne faut pas remonter très loin dans les générations pour toucher du doigt le caractère extrêmement discriminant de la non-maîtrise de la natation. Savoir nager à Paris est un plan ambitieux de 104 mesures, dont 90 ont déjà été remplies après que le plan a été voté en Conseil de Paris il y a quatre ans. Les associations sportives sont indispensables à sa réussite. La crise sanitaire a eu un impact fort sur l'activité, sur la situation financière et sur les habitudes des Parisien.ne.s, dont le quotidien et les rituels sportifs ont été mis à dure épreuve. C'est pourquoi Mme JUILLET invite chaudement les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DJS 2.

**Mme CORDEBARD** revient sur le fait que le 10<sup>e</sup> arrondissement a beaucoup souffert en termes d'accès à la natation. Elle se réjouit cependant du vote d'un très important budget (10M€) pour la réhabilitation de la Piscine Château-Landon. La plus vieille piscine municipale de Paris sera donc rendue aux habitant.e.s et aux associations sportives. L'accompagnement de la municipalité aux clubs sportifs est indispensable car, en plus de toutes les

raisons évoquées par M. GUTTERMANN et Mme JUILLET, ils représentent l'un des moyens possibles pour sortir de la crise et pour reprendre des activités collectives. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

*La délibération DJS 2 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles au 3 rue du Château d'Eau à Paris 10<sup>e</sup>.

**Projet de délibération** : 2022 DAC 483

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** rappelle que la délibération DAC 483 vient après un vœu déposé par les élu.e.s communistes au Conseil du 10<sup>e</sup> en juin et dans plusieurs autres arrondissements en septembre, avant d'être adopté en Conseil de Paris en octobre.

L'OIT (Organisation Internationale du Travail) estime qu'en France 1 000 personnes décèdent chaque année des suites d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. Ce chiffre atteint 2 millions dans le monde. La plaque commémorative est un moyen de rendre hommage à ces travailleuses et à ces travailleurs peu évoqués, ainsi qu'aux personnels soignants qui, depuis deux ans de crise sanitaire, n'ont pas cessé de travailler au péril de leur vie ou aux travailleurs ubérisés, au détriment desquels se fait la course à la rentabilité. Elle fournit également l'occasion de rendre hommage aux 5 éboueurs, aux 28 ouvriers de l'industrie, aux 82 ouvriers du BTP, aux 13 bûcherons, aux 35 agriculteurs, aux 13 marins-pêcheurs, aux 11 militaires et aux 10 livreurs de repas qui sont morts en 2021 des suites d'un accident de travail, ou aux 64 victimes déjà recensées en 2022. Ces chiffres ne sont pas exhaustifs, car ils ne font que recenser les accidents rapportés par la presse.

La plaque commémorative est aussi l'occasion de rendre hommage à tous les combats menés pour faire en sorte que les travailleurs ne mettent pas leur vie en danger. M. JOUSSELLIN pense en particulier aux luttes récentes pour fournir des masques aux travailleurs ou à celles entreprises dans le boulevard de Strasbourg qui ont permis de faire reconnaître en France la traite des êtres humains dans le monde du travail. Elle est l'occasion de rendre hommage à tous les militants qui se battent pour que les travailleurs obtiennent de nouveaux droits. L'ONU a décidé de dédier à toutes ces personnes et à toutes ces batailles la journée du 28 avril. La délibération DAC 483 propose de le faire à son tour en apposant la plaque commémorative sur la Bourse du Travail, lieu emblématique de la défense des travailleurs et de la conquête de nouveaux droits sociaux. En plus de la plaque, comme le vœu voté en juin au Conseil d'arrondissement le demandait, la municipalité se saisira de la journée du 28 avril pour mettre cette question importante en exergue.

Le texte de la plaque est le suivant : « Un millier de personnes décèdent chaque année en France des suites d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. La Ville de Paris rend hommage à ces victimes et aux luttes pour la reconnaissance, la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ». M. JOUSSELLIN remercie Mme PATRICE et son cabinet pour leur implication et invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DAC 483.

**M. DELPLANQUE** observe que la question des morts liés au travail, que ce soit par des accidents ou des maladies professionnelles, constitue un enjeu majeur. Des études publiées en 2019 montrent que les maladies professionnelles sont en constante augmentation, ainsi que les risques de suicide, et cela avant-même les conséquences de la crise sanitaire. En ce qui concerne les accidents du travail, il est très compliqué de disposer de statistiques claires, détaillées et exhaustives, et cette opacité empêche de se confronter au problème. Des associations, dont M. DELPLANQUE souhaite saluer le travail, essaient de lever le voile en recensant les accidents de travail mortels dans les articles de presse, que l'OIT estime au nombre d'environ 1 000 par an.

Il s'agit d'un sujet majeur, et la plaque commémorative doit rappeler qu'il s'agit surtout d'un sujet politique et non d'une fatalité, et que des moyens d'agir existent :

- les moyens alloués à l'Inspection du Travail, régulièrement en baisse, doivent être augmentés par l'État ;
- il faut faciliter la reconnaissance du *burn-out* en l'inscrivant dans les tableaux des maladies professionnelles de l'Assurance Maladie ;

- les chantiers dans les travaux publics et le bâtiment sont également une source importante d'accidents. Les décideurs ne doivent jamais transiger sur la sécurité sur les chantiers. La vie des employés doit passer avant le respect d'un planning ou d'un budget. Il y a déjà eu deux morts sur le chantier du Grand Paris, un sur le chantier des JO 2024, cela doit s'arrêter ;
- il faut renforcer le statut des salariés et continuer à lutter contre certains statuts qui les mettent dans la précarité, payés à la tâche pour de grandes plateformes numériques qui leur font prendre tous les risques. La mort de 54 livreurs, dont 10 livreurs de repas, a été recensée en 2021.

La politique ultra-libérale menée au cours des dernières années dégrade les conditions de travail. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une fatalité. Le droit des salariés, leur sécurité et l'amélioration de la qualité de vie au travail doivent être remis au centre des politiques publiques. Le groupe Génération.s ne peut que saluer l'installation d'une plaque commémorative permettant de mettre en avant cette importante problématique.

Au nom du groupe Paris en commun, **M. BONNIER** souhaite apporter son soutien à la délibération DAC 483, qui fait suite au vœu voté par la majorité municipale le 22 juin 2021 sur proposition des élu.e.s communistes. Chaque année, un millier de personnes décèdent en France à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dans l'indifférence générale du débat public et médiatique, à de trop rares exceptions près. Ainsi, le 18 février, le journal *Libération* faisait sa couverture sur « les morts invisibles » pour des accidents de travail et rappelait que deux tiers de ces accidents et deux tiers des morts au travail concernent des ouvriers. Comme l'a souligné M. DELPLANQUE, il ne s'agit pas d'une fatalité mais d'une question politique et sociale majeure.

Même si des progrès incontestables ont été accomplis au XX<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à la loi de 1898 qui affirme le principe de responsabilité de l'employeur et grâce à un régime d'indemnisation et de réparation des accidents de travail à travers une branche dédiée de la Sécurité Sociale, le sujet reste d'une grande actualité. Il pose les questions des conditions et de l'organisation du travail, de la prévention des risques dans les entreprises, et aussi des nouvelles formes de travail avec le développement de la sous-traitance, de l'intérim ou le recours croissant à des micro-entrepreneurs dont l'indépendance est fictive. Ces nouvelles formes de travail non seulement renforcent la précarité, mais aggravent les risques d'accidents et de maladies professionnelles. Il est nécessaire de réguler l'économie des plateformes numériques, en ouvrant à ces travailleurs à l'indépendance fictive des protections sociales et professionnelles équivalentes à celles dont bénéficient en France les salariés. Il n'y a pas de fatalité, les accidents de travail ne sont que le reflet de formes d'organisation qui découlent de choix politiques. D'autres choix sont possibles et ils passent par un dialogue social renforcé dans les entreprises comme par une meilleure prise en compte de la santé et de la sécurité des travailleurs au quotidien, y compris en assumant le coût dans les entreprises et en stoppant la logique du moins-disant social qui guide trop souvent les choix économiques.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement, avec la place de la République qui est l'épicentre du mouvement social et syndical, avec la Bourse du Travail qui est située au 3 rue du Château d'Eau et avec son histoire et sa mémoire de lutte du monde du travail, est le lieu adéquat pour incarner l'engagement de la Ville de Paris en hommage à tous les morts du travail. Ainsi, à travers l'apposition de cette plaque commémorative, les élu.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement donneront de la visibilité à tous ces morts anonymes et invisibles, affirmeront leur attachement à l'histoire des luttes sociales et syndicales en faveur du monde du travail en France et, surtout, leur engagement à poursuivre ces combats qui sont plus que jamais d'actualité.

Face à cette belle unanimité, **M. JOUSSELLIN** invite tous ses collègues à inaugurer ensemble la plaque commémorative le 28 avril, à l'occasion de la Journée du Travail instituée par l'ONU.

**Mme CORDEBARD** déclare que la Mairie du 10<sup>e</sup> œuvrera pour faire en sorte que le Conseil de Paris s'associe à la demande formulée dans la délibération. La question des morts liés au travail dépasse largement les frontières du 10<sup>e</sup> arrondissement et mérite d'être portée collectivement à l'échelle de Paris. Madame la Maire rappelle à nouveau que « tout n'est pas dans tout et inversement » et que certains choix différencient les pouvoirs politiques. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

*La délibération DAC 483 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Dénomination belvédère Claude-Gérard Marcus (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération** : 2022 DU 48

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** rappelle que la délibération DU 48 fait suite à un vœu présenté au Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021 sur proposition de Madame la Maire.

Claude-Gérard MARCUS a été le premier maire du 10<sup>e</sup>, où il a été élu en 1983 comme étant en tête de liste de Jacques CHIRAC dans l'arrondissement. Il est décédé le 22 juillet 2020 à Paris. Maire RPR du 10<sup>e</sup> de 1983 à 1989 et député pendant sept mandats consécutifs, son engagement, pour reprendre les mots de Mme CORDEBARD qui lui a rendu hommage dans le vœu du 22 juin, « se conjugua au pluriel ». On peut citer, par exemple, son engagement permanent – lui qui échappa aux grandes rafles de 1942 – contre l'antisémitisme et rappeler qu'il fut le fondateur du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme et son président jusqu'en 2001.

En tant qu' élu du 10<sup>e</sup> arrondissement, son action fut déterminante pour empêcher la transformation du Canal Saint-Martin, voué dans les années soixante à devenir une autoroute urbaine. Claude-Gérard MARCUS fut un maire qui marqua le 10<sup>e</sup> arrondissement et M. JOUSSELLIN tient avec l'ensemble de l'équipe municipale à lui rendre un hommage républicain. Il est fier de proposer d'inscrire le nom de Claude-Gérard MARCUS dans l'espace public du 10<sup>e</sup>, en renommant le belvédère à l'intersection de la rue La Fayette et du boulevard de la Villette « Belvédère Claude-Gérard Marcus », en accord avec ses proches. M. JOUSSELLIN précise que si la délibération est adoptée en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, l'inauguration du belvédère pourra s'intégrer dans un cycle de commémorations organisées par la Mairie du 10<sup>e</sup> pour célébrer les 200 ans de la pose de la première pierre du Canal Saint-Martin.

En tant qu'ancien maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, **M. FÉRAUD** remercie les élu.e.s d'avoir présenté la délibération DU 48 qui rend hommage à Claude-Gérard MARCUS. Ce dernier appartenait à une autre majorité que la sienne mais, député pendant 29 ans et élu du 10<sup>e</sup> au Conseil de Paris pendant six mandats, il avait fortement marqué l'histoire politique du 10<sup>e</sup> arrondissement. En tant que jeune militant dans les années quatre-vingt-dix, M. FÉRAUD avait fait partie avec Mme CORDEBARD de celles et ceux qui contestaient une politique qui ne correspondait plus aux aspirations des habitant.e.s. Mais avant l'alternance de 1995, Claude-Gérard MARCUS avait été élu, réélu et, surtout, aimé par la population, qui l'avait même réélu député en 1981 lorsque la circonscription et l'arrondissement se confondaient, même si jusqu'alors le 10<sup>e</sup> avait donné une large majorité à François MITTERAND. À l'époque où il était Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, M. FÉRAUD avait souvent entendu des témoignages d'affection pour Claude-Gérard MARCUS de la part des habitants. Par ailleurs, ceux-ci bénéficient toujours de trois de ses réalisations :

- le rachat par la Ville de l'Hôtel Gouthière transformé en conservatoire ;
- la création de la « ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles », qui a permis à de nombreuses familles d'accéder au logement ;
- la création des centres d'animation, qui font du 10<sup>e</sup> l'un des arrondissements les mieux dotés à Paris.

M. FÉRAUD estime qu'il est juste de rendre hommage à Claude-Gérard MARCUS et d'inscrire, à travers lui, dans la mémoire du 10<sup>e</sup> les décennies qui marquent le passage du temps de l'après-guerre à l'époque actuelle. Il était un homme fidèle à la famille gaulliste et à Jacques CHIRAC, quels que soient les sondages et les vicissitudes, et fidèle au 10<sup>e</sup> arrondissement et à sa Mairie, où il revenait régulièrement même après ses défaites de 1995 et 1997. Il était fidèle à la mémoire juive de Paris et amateur d'art reconnu, et il avait été à l'origine du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. Les élu.e.s du 10<sup>e</sup> vont lui rendre hommage par un lieu, un belvédère, et sur les bords du Canal Saint-Martin qu'il contribua à sauver de la folie autoroutière. De cette préservation du Canal, pour laquelle Claude-Gérard MARCUS s'était battu aux côtés des habitants, les amoureux du Canal et du 10<sup>e</sup> pourront se souvenir grâce à la délibération DU 48 que le Conseil d'arrondissement pourra s'honorer d'avoir voté.

**M. FORT** remercie ses collègues pour l'hommage rendu à Claude-Gérard MARCUS, qui fut un grand maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. En tant que représentant de l'opposition et du parti Les Républicains, qui peut être considéré comme l'héritier du RPR, il se sent particulièrement touché par leurs mots. Les réalisations menées par Claude-Gérard MARCUS au sein du 10<sup>e</sup> arrondissement en tant que maire et député ont déjà été rappelées, tout particulièrement son attachement à la communauté juive marquée par la guerre à laquelle il appartenait.

M. FORT remercie ses collègues et leur fait savoir qu'il participera volontiers à l'inauguration de la plaque commémorative.

**Mme CORDEBARD** le remercie et observe qu'il n'est pas interdit aux élu.e.s de s'opposer, mais qu'il ne leur est pas interdit non plus d'être d'accord. En présentant le vœu au Conseil de Paris, Madame la Maire avait dit que ses pas s'inscrivaient dans ceux de ses prédécesseurs et qu'elle avait une grande admiration personnelle pour Claude-Gérard MARCUS et son engagement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il lui est particulièrement agréable que sa mémoire perdure dans l'espace public, et notamment dans un lieu qu'il a contribué à sauver et qui continue à évoluer, le Canal Saint-Martin étant devenu l'un des emblèmes de la transformation de Paris. Le belvédère qui le surplombe et qui portera désormais le nom de Claude-Gérard MARCUS illustre parfaitement la volonté d'apaisement du quartier promue par la Mairie. Cette dénomination constitue également une belle manière de symboliser la transmission de l'engagement pris par les différentes majorités municipales vis-à-vis des habitants. Environ 200 ans se sont écoulés depuis la pose de la première pierre du Canal en 1822. C'est le moment le plus approprié pour lancer une discussion avec les habitants afin de décider ensemble ce que l'on veut faire de ce lieu emblématique.

*La délibération DU 48 est adoptée à l'unanimité.*

*Mme CORDEBARD laisse temporairement la présidence du Conseil à M. ALGRAIN.*

**Objet** : Subventions (387 500 euros), conventions et avenants pour 7 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

**Projet de délibération** : 2022 DAC 3

**Rapporteure** : Laurence PATRICE

**Mme PATRICE** souhaite rendre hommage à un acteur essentiel du 10<sup>e</sup> arrondissement, l'association Le Temps des Rues qui organisera la 25<sup>e</sup> édition de son festival « Le Printemps des rues » dans les 10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements les 28 et 29 mai 2022. « Le Printemps des rues » est le plus ancien événement des arts de la rue à Paris et propose, année après année, une programmation diverse et de qualité qui rencontre un succès franc auprès du public. L'association qui l'organise est un interlocuteur tout à fait fiable, avec lequel Mme PATRICE apprécie tout particulièrement de travailler.

Pour cette 25<sup>e</sup> édition, Le Temps des Rues a choisi une programmation avec des artistes qui explorent la solitude dans un monde hyper-connecté et qui partagent leurs questionnements sur des thèmes contemporains tels que le devenir du monde, l'égalité des chances et le réchauffement climatique. Le festival s'adresse à un public varié, certains spectacles étant destinés aux tout-petits, d'autres aux enfants à partir de 10 ans et d'autres encore aux adultes. Au total, ce sont 10 spectacles et événements qui auront lieu dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Parmi eux, « Okami et les quatre saisons du cerisier », une déambulation en poussette dans l'espace public pour les enfants de 1 à 4 ans ; « Sur le fil », un spectacle musical de marionnettes inspiré du mythe des Moires qui aborde les thèmes du libre arbitre et du désir d'exister pour les enfants ; « Mode d'emploi terrestre », une performance participative dans laquelle les spectateurs et les comédiens font partie d'un programme de maintenance et d'adaptation de la planète qui a pour mission de fixer le mode d'emploi d'un futur confronté au changement climatique.

En plus d'organiser le festival « Le Printemps des rues », l'association soutient chaque année des résidences d'artistes et, à ce titre, travaille en lien avec de nombreux acteurs de l'arrondissement, comme le CRL 10, l'Hôpital Saint-Louis, le collège de la Grange-aux-Belles, le lycée Mairie Laurencin, le centre social Pari's des Faubourgs et la médiathèque Françoise Sagan. La délibération DAC 3 propose d'attribuer à l'association Le Temps des Rues une subvention de 78 000 euros pour l'année 2022. Aux subventions de la Ville, la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement ajoute 5 000 euros grâce à l'enveloppe d'animation locale.

**M. RAIFAUD** souhaite remercier Mme PATRICE pour son exposé, qui permet de mesurer la chance pour le 10<sup>e</sup> arrondissement de disposer du festival « Le Printemps des rues » et de compagnies très actives qui proposent chaque année des événements de qualité.

**M. ALGRAIN** remercie à son tour Mme PATRICE et lui fait part de son attachement personnel à l'association Le Temps des Rues, qui existait déjà quand Mme CORDEBARD et, ensuite, lui-même étaient délégués à la culture. Cette structure se renouvelle en permanence et propose chaque année des spectacles de plus en plus réussis et surprenants.

*La délibération DAC 3 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Attribution de la dénomination Claire Bretécher à la bibliothèque Lancry située dans le 10<sup>e</sup>.

**Projet de délibération** : 2022 DAC 690

**Rapporteure** : Laurence PATRICE

**Mme PATRICE** rappelle que le 10<sup>e</sup> arrondissement dispose de la médiathèque Françoise Sagan, de la bibliothèque François Villon et de la bibliothèque située au 11 rue de Lancry. Celle-ci est ouverte depuis 1974 au sein du centre Jean Verdier et a été rénovée en 2019. La jeune équipe qui l'anime a exprimé à Mme PATRICE son souhait de lui donner une identité propre en lui attribuant le nom d'une personnalité célèbre. Avec le concours des usagers et des habitant.e.s, une liste de noms a ainsi été établie. Comme un étage entier de la bibliothèque renferme une collection de plus de 10 000 CD de musique rock, des noms d'auteurs-compositeurs et chanteurs comme Jimmy Hendrix et Leonard Cohen ont été proposés. À la suite de ce vote participatif, auquel ont pris part 554 personnes, le nom de Claire Bretécher est arrivé largement en tête avec 175 suffrages, devant Jimmy Hendrix, Aretha Franklin, Leonard Cohen, Toni Morrison et Doris Lessing.

Mme PATRICE se réjouit que ce soit le nom d'une femme qui soit donné à la bibliothèque de rue de Lancry, d'autant plus qu'à une certaine époque de sa vie, Claire Bretécher a habité dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, qu'elle était amie d'un de ses maires, Tony Dreyfus, et qu'elle y est décédée dans la maison de retraite de la rue des Vinaigriers. Mme PATRICE a eu le plaisir de rencontrer le fils de Claire Bretécher, qui se dit honoré et ravi de cette attribution et propose de donner des dessins originaux de sa mère pour les murs de la bibliothèque. Une belle fête pourra ainsi être organisée pour célébrer la dénomination Claire Bretécher à la bibliothèque de rue de Lancry.

**M. JOUSSELLIN** tient à se féliciter de ce bel hommage à Claire Bretécher et à saluer la façon où le vote s'est déroulé. À sa connaissance, c'est la première fois dans le 10<sup>e</sup> arrondissement qu'un vote participatif décide de la dénomination d'un équipement public. Il espère que cette expérience servira d'exemple et pense, tout particulièrement, au TEP de la Grange-aux-Belles pour lequel les élu.e.s communistes avaient déposé un vœu au sein du Conseil d'arrondissement en novembre, afin d'entamer un processus démocratique pour rendre hommage à une femme issue de l'univers sportif.

**M. SIMONDON** remercie Mme PATRICE, l'équipe de la bibliothèque et les habitant.e.s qui ont décidé l'attribution du nom de Claire Bretécher. Celle-ci était une femme de lettres et de dessins, une pionnière qui, après un passage à *Pilote* et dans plusieurs publications de jeunesse, avait fondé avec Marcel Gotlib et Nikita Mandryka *L'Écho des savanes* au début des années soixante-dix. Ensuite, dans le *Nouvel Observateur*, elle avait su feuilletonner ses *Frustrés*, car entre-temps les soixante-huitards avaient grandi, étaient adultes, intellectuels, bourgeois, propriétaires et un peu frustrés. Avec son dessin épuré, son trait simple et sa langue ciselée, Claire Bretécher saisissait tout : la sexualité, les idéaux, l'argent, le rapport au corps et à la santé. Elle aimait en particulier croquer « la gauche qui parle », car le hiatus entre les valeurs revendiquées et les modes de vie l'amusait. Elle se définissait comme anti-militante, tout simplement parce que « convaincre l'ennuyait profondément ».

Très pudique, elle disait qu'elle dessinait car « qu'est-ce qu'elle aurait pu faire d'autre ? ». Quand Roland Barthes l'avait définie comme la meilleure sociologue française, elle avait répondu « qu'il devait être bourré ce jour-là ». Pierre Bourdieu, quant à lui, la déclarait ethnographe. Modeste sur les messages qu'elle n'avait pas envie de porter, elle était pourtant d'une efficacité redoutable pour incarner, en un tic, en une posture ou en une petite facilité, toute une génération, une classe sociale et une époque. Féministe « par égocentrisme », elle montrait les femmes dans leur corps, dans la maîtrise de la contraception comme dans leur grossesse. Elle illustrait la parentalité avec une distanciation féroce. Ensuite, à l'instar de son lectorat, ses personnages avaient vieilli et c'était Agrippine qui incarnait l'altérité de la génération suivante, l'incommunicabilité de l'adolescence, sa futilité et sa tendresse, ses motivations et son flegme permanent.

Artiste très libre dans son parcours et dans son rapport à la création, Claire Bretécher aura ainsi son nom inscrit dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, où elle a passé une partie de sa vie. Avec elle, c'est la BD comme art majeur qui est reconnue. M. SIMONDON en est très heureux et très fier.

**Mme CORDEBARD** remercie les élu.e.s qui se sont exprimés et rappelle qu'il y a encore beaucoup de rattrapage à faire dans l'attribution de noms de femmes à des lieux et à des équipements publics. Elle est contente d'installer de la mixité dans l'espace public et de rendre hommage à Claire Bretécher, une grande artiste que les habitants pouvaient croiser dans les rues du 10<sup>e</sup> arrondissement et qui occupe une place particulière dans leurs cœurs. Quand elle repense à Claire Bretécher, Madame la Maire sourit immédiatement au souvenir de certains de ses dessins qui lui évoquent la génération de ses parents. Elle se réjouit du beau choix fait par les habitant.e.s du 10<sup>e</sup> et invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DAC 690.

*La délibération DAC 690 est adoptée à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** propose ensuite aux élu.e.s de voter en bloc les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

#### **DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION**

**Objet** : Collèges publics parisiens – Subventions pour travaux (183 136 euros).

**Projet de délibération** : 2022 DASCO 4

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**Objet** : Subvention et avenant n° 3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris.

**Projet de délibération** : 2022 DAJ 1

**Rapporteure** : Kim CHIUSANO

**Objet** : Subvention (1 897 324 euros) et convention à l'association La Croix Rouge Française (14<sup>e</sup>) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Projet de délibération** : 2022 DFPE 15

**Rapporteure** : Awa DIABY

**Objet** : Subventions (495 000 euros) à 3 associations avec conventions et avenant afin de faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs.

**Projet de délibération** : 2022 DFPE 20

**Rapporteure** : Awa DIABY

**Objet** : Subventions (190 000 euros) – avec conventions et avenant – à 3 associations pour leurs actions visant à aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle.

**Projet de délibération** : 2022 DFPE 41

**Rapporteure** : Awa DIABY



**Objet** : Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'État et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables.

**Projet de délibération** : 2022 DVD 5

**Rapporteuse** : Pauline JOUBERT

**Objet** : Subventions (47 400 euros) à 18 comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

**Projet de délibération** : 2022 DAC 362

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**Objet** : Réitération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable.

**Projet de délibération** : 2022 DLH 61

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

*Les délibérations DASCO 4, DAI 1, DFPE 15, DFPE 20, DFPE 41, DVD 5, DAC 362 et DLH 61 sont adoptées à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** remercie les élu.e.s et invite Mme PATRICE à présenter, dans la continuité de la délibération DAC 690, le vœu relatif à la dénomination des passerelles du Canal Saint-Martin.

Avant de présenter le vœu, **Mme PATRICE** rappelle que les neuf passerelles du Canal Saint-Martin sont devenues l'un des emblèmes du 10<sup>e</sup> arrondissement, ainsi qu'en témoigne le logo de la Mairie. Et comme sa démarche de mettre de la mixité dans les espaces publics est très volontariste, des noms de femmes seront attribués à ces neuf passerelles, à commencer par les trois qui font l'objet du vœu.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À LA DÉNOMINATION DES PASSERELLES DU CANAL SAINT-MARTIN EN MÉMOIRE DE COMÉDIENNES, ET À L'ATTRIBUTION DES NOMS D'ARLETTY, DE MARIA CASARÈS ET D'EMMANUELLE RIVA À TROIS DE CES PASSERELLES**

*Présentation du vœu par Mme*

*Considérant l'absence de dénomination officielle des passerelles du canal Saint-Martin, qui sont aujourd'hui qualifiées par le nom de la rue principale vers laquelle elles conduisent ;*

*Considérant que, depuis 200 ans, le canal Saint-Martin constitue un des repères majeurs du territoire de notre arrondissement, qu'il en est devenu l'un des symboles les plus importants, à Paris et au-delà ;*

*Considérant la détermination de la Ville de Paris à instaurer davantage de parité dans l'attribution des dénominations des voies, afin de mieux refléter la place des femmes dans notre histoire ;*

*Considérant les attaches qui lient historiquement le 10<sup>e</sup> arrondissement au théâtre et au cinéma, ainsi que les nombreuses apparitions du canal Saint-Martin dans des films ;*

*Considérant par ailleurs la place essentielle, dans le théâtre et dans le cinéma français du XX<sup>e</sup> siècle des comédiennes Arletty, Maria Casarès et Emmanuelle Riva ;*

*Considérant ainsi la carrière de la comédienne Arletty (1898-1992), notamment ses rôles dans les films de Marcel Carné et plus particulièrement celui qu'elle tient dans le film « Hôtel du Nord » de 1938, dont l'action, bien que le film ait été tourné en studio, se déroule en grande partie près du canal Saint-Martin ;*

*Considérant d'autre part la carrière de la tragédienne franco-espagnole Maria Casarès (1922-1996), qui après son passage à la Comédie Française devient une figure majeure de la troupe du TNP de Jean Vilar avec notamment ses prestations célèbres au festival d'Avignon, mais également sa relation avec Albert Camus auquel une rue du 10<sup>e</sup> arrondissement rend déjà hommage depuis 1984 ;*

*Considérant enfin la carrière de la comédienne Emmanuelle Riva (1927-2017), révélée au cinéma par Alain Resnais dans « Hiroshima mon amour » en 1959, découverte par un plus large public par son rôle dans le film de Jean-Pierre Melville « Léon Morin, prêtre » au côté de Jean-Paul Belmondo, puis tournée vers le théâtre à partir des années 1960 et mondialement saluée pour sa dernière interprétation dans « Amour » de Michael Haneke en 2012 ;*

**Pour ces motifs, sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> émet le vœu :**

- **que les passerelles du canal Saint-Martin prennent dans les années à venir les noms de comédiennes ;**
- **que l'une d'entre elles rende hommage à la comédienne Arletty ;**
- **que l'une d'entre elles rende hommage à la comédienne Maria Casarès ;**
- **que l'une d'entre elles rende hommage à la comédienne Emmanuelle Riva.**

**Mme CORDEBARD** remercie Mme PATRICE et laisse la parole à Mme CHIUSANO.

Au nom du groupe Paris en commun, **Mme CHIUSANO** indique que le choix des actrices et comédiennes qui donneront leur nom aux trois premières passerelles du Canal Saint-Martin lui paraît très pertinent, car il amène au plus près des habitant.e.s du 10<sup>e</sup> des figures emblématiques du cinéma et du théâtre français. Ces deux secteurs sont en effet très importants pour l'arrondissement et rappellent que le Canal Saint-Martin est un décor dont les réalisatrices et les réalisateurs ne se lassent pas depuis les années 1930.

Les élu.e.s du groupe Paris en commun voteront en faveur du vœu aussi parce qu'il met à l'honneur la notion non pas de patrimoine, mais de « matrimoine » qui leur est chère. Ce qui permet à Mme CHIUSANO de faire la publicité auprès des élu.e.s et du public qui assiste au Conseil la table ronde et l'exposition qui seront organisées en Mairie le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, pour mettre à l'honneur ce patrimoine au féminin. C'est une notion qui réhabilite la mémoire des femmes, qui sont trop souvent oubliées jusque dans les espaces publics. Sans vouloir donner une leçon étymologique et historique de la notion de « matrimoine », Mme CHIUSANO observe que le patrimoine devrait laisser de l'espace aux réalisations des femmes, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Aujourd'hui, seulement 12% des voies parisiennes portent le nom d'une femme. Cette proportion est trop faible, même si elle a doublé depuis 2014 grâce au volontarisme que Mme PATRICE incarne dans son mandat d'adjointe à la Maire de Paris.

Le « matrimoine » n'est pas un néologisme, mais un mot qui existait au Moyen Âge et qui a été effacé de la langue française au fil du temps par l'invisibilisation des femmes et de leurs œuvres. La dénomination des rues et des espaces publics, comme les passerelles du Canal Saint-Martin, permet de rendre hommage à celles qui font aussi l'histoire artistique, sportive, intellectuelle et politique de la France. Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement doivent se saisir de ce levier hautement symbolique qui apporte de la mixité dans les espaces publics de la ville. La majorité municipale s'y est fortement engagée dans ce mandat dont le féminisme est une priorité. La dénomination féministe est complémentaire de la réalisation d'espaces publics plus égalitaires en eux-mêmes par leur aménagement, leur accessibilité et leur sûreté, avec notamment les marches exploratoires que la Mairie a engagées dans le nord de l'arrondissement et qui seront poursuivies à travers le dispositif « Embellir votre quartier 2 ».

Mme CHIUSANO souhaite également souligner l'initiative qui est copilotée par Mme PATRICE, au titre de ses fonctions d'adjointe à la Maire de Paris, et qui est coordonnée par elle et par M. JOUSSELLIN dans le 10<sup>e</sup>, pour la mise en place de parcours thématiques autour des femmes pionnières avec le recensement en cours de femmes emblématiques dans les secteurs de l'art et de la culture, du militantisme et de la politique, des sciences et du sport. Plus de 200 femmes ont déjà été identifiées pour constituer ces parcours, dont une quinzaine dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. La majorité municipale est déterminée à continuer de se mobiliser sur ce chantier.

**Mme CORDEBARD** la remercie et propose aux élu.e.s de passer au vote.

*Le vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la dénomination des passerelles du canal Saint-Martin, est adopté à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** invite M. JOUSSELLIN à présenter le vœu de la majorité, relatif au réaménagement de la station La Chapelle.

**M. JOUSSELLIN** présente le vœu.

#### **VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA STATION LA CHAPELLE**

***Considérant que la station La Chapelle connaît une forte fréquentation, tout particulièrement en raison de sa liaison souterraine qui la relie avec la Gare du Nord utilisée par plusieurs dizaines de milliers d'usagers par jour ;***

***Considérant la forte attente des usagers et des riverains qui s'est manifestée à l'automne 2018 lors de la signature de pétition demandant l'amélioration des conditions d'accès et de circulation au sein d'une station, sources de bousculades et d'énerverment ;***

***Considérant que cette mobilisation citoyenne a permis la concrétisation en décembre 2018 d'un accord entre IDF Mobilités et la Ville de Paris portant sur le financement d'une étude de réaménagement de la station confiée à la RATP ;***

**Considérant que lors d'une réunion publique, le 15 octobre 2019, le scénario de réaménagement prévoyant la « recomposition de l'accès historique à l'ouest et l'ouverture de la station à l'est » et permettant de mieux répartir les flux a été plébiscité par l'ensemble des participants ;**

**Considérant que cependant, lors de cette réunion, la nécessité a été reconnue de lancer une étude complémentaire en vue de l'implantation d'ascenseurs non prévus dans le scénario initial, mais indispensables compte tenu des cheminements s'effectuant sur les trois niveaux de la station ;**

**Considérant que lors du Conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021, un nouvel accord a été conclu entre la Ville et IDF Mobilités pour la réalisation d'une étude ayant un double objectif : consolidation du scénario de réaménagement retenu et faisabilité de l'installation d'ascenseurs. Étude qui devait être menée avant la fin 2021 ;**

**Considérant que, par ailleurs, concernant le lien piétonnier souterrain entre la station et la Gare du Nord, IDF Mobilités s'était engagé à étudier le déplacement de la ligne de contrôle des billets, actuellement placée dans le souterrain, dans un espace plus large appartenant à la SNCF ;**

**Sur proposition des élu.e.s des groupes de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> demande à la Maire de Paris :**

- **d'interpeller la direction de la RATP pour savoir si cette étude adoptée en janvier 2021 est maintenant terminée et quand ses conclusions seront rendues publiques ;**
- **d'obtenir de la Présidente d'IDF Mobilités les modalités de budgétisation de ce projet de réaménagement de la station et le calendrier de mise en œuvre ;**
- **d'avoir des informations auprès d'IDF Mobilités pour savoir où en sont les discussions avec la SNCF concernant le déplacement de la ligne de contrôle des billets RATP sur un espace SNCF.**

**Mme CORDEBARD** remercie M. JOUSSELLIN et laisse la parole à M. DELPLANQUE.

**M. DELPLANQUE** remercie les élu.e.s communistes d'être à l'initiative du vœu sur les travaux nécessaires à l'amélioration de l'insertion urbaine de la station La Chapelle, travaux qui sont très attendus depuis de longues années par ses usagers, aussi bien par ceux qui habitent ou travaillent à proximité de la station que par ceux qui l'utilisent comme correspondance pour aller vers la Gare du Nord.

Les études d'opportunités et de faisabilité qui ont été réalisées en 2019 confirment cette nécessité. En début d'année 2021, il a été décidé de mener une étude de consolidation des scénarios financés à 30% par la Ville et à 70% par IDFM. Les élu.e.s du 10<sup>e</sup> ont voté en Conseil d'arrondissement le financement de la part dévolue à la Ville. Les conclusions de cette étude devaient permettre de fiabiliser le budget global de l'opération et de lancer les études d'avant-projet sur la requalification de la station. Les délais annoncés pour la réaliser par IDFM et la RATP étaient de trois à quatre mois. Un an après, la Mairie n'a pas eu connaissance du résultat de cette étude. De toute évidence, la réalisation des études dites « d'avant-projet » n'a toujours pas commencé vu qu'aucune convention spécifique de financement n'a été présentée en Mairie et que celle-ci n'a aucune visibilité sur le calendrier de l'opération. Étant donné que l'avancement de ce projet est très attendu, les élu.e.s demandent à IDFM des explications sur ce retard. C'est pourquoi le groupe Génération.s soutient pleinement le vœu de la majorité.

**Pour Mme JOUBERT, ce vœu** évoque le quotidien des gens, leur usage des transports en commun, leur capacité à se déplacer qu'ils soient en situation de handicap ou non etc. En d'autres termes, il est question dans le vœu du fonctionnement et de l'accessibilité des services publics parisiens.

L'étude qui avait été menée à l'origine avait été réalisée parce que la configuration actuelle de la station est contraignante pour des milliers de voyageurs. À la fin de l'année 2019, les chiffres donnaient 8 000 voyageurs en heure de pointe qui étaient potentiellement soumis à des contraintes pour entrer dans la station ou valider leur ticket dans le couloir entre la Gare du Nord et La Chapelle. Cette situation avait provoqué une forte mobilisation

des riverains. Mme JOUBERT, qui était dans la salle lors de la présentation des études d'opportunités et de faisabilité, se rappelle que ceux-ci étaient très nombreux, signe d'une attente forte de la part des citoyens. Par ailleurs, le projet relatif à la station La Chapelle s'inscrit dans le cadre de projets d'envergure, tels que le projet de la Promenade Urbaine, élaboré dans la précédente mandature et encore en cours, et celui de la Gare du Nord.

Le temps est venu d'avancer sur le projet pour la station La Chapelle, qui est attendu depuis 2019 et qui est devenu d'une réelle urgence. Au-delà de l'étude de faisabilité, IDFM et, à travers elle, la Région doit prendre des engagements de financement pour réaliser ces services publics si indispensables au quotidien des gens, et pas seulement pour réaliser les grands projets moins quotidiens, comme le CDG Express.

**Mme CORDEBARD** convient que, pour toutes les raisons qui ont été évoquées, il est nécessaire d'avancer rapidement sur le projet de la station La Chapelle. Cependant, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres dossiers, la municipalité ne peut pas avancer seule. Après l'ensemble des débats qui ont été portés par les habitants, il faut trouver un moyen de financer et de faire aboutir ce projet. Comme un passage de témoin, les mandatures se succèdent et les élu.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement continuent d'être mobilisés. Madame la Maire invite ensuite à passer au vote.

*Le vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au réaménagement de la station La Chapelle, est adopté à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** invite M. RAIFAUD à présenter le vœu GEP, relatif au respect des protections de la ville de Paris et des avis de la Commission du Vieux Paris.

**M. RAIFAUD** informe les élu.e.s que le texte du vœu a été préparé par Mme VASA et qu'il le présentera à sa place.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGIE PARIS 10, LÉA VASA, SYLVAIN RAIFAUD, SYLVIE SCHERER, THOMAS WATANABE-VERMOREL ET ULF CLERWALL, RELATIF AU RESPECT DES PROTECTIONS DE LA VILLE DE PARIS ET DES AVIS DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS**

*Considérant l'ambition de la Ville de Paris de protéger son patrimoine urbanistique et architectural, témoin de l'histoire de la ville ;*

*Considérant que la Ville de Paris recommande, notamment dans ses référentiels et chartes pour l'aménagement durable, de favoriser les rénovations préservant l'existant, afin de limiter l'impact environnemental considérable du secteur du BTP et de conserver le patrimoine architectural et paysager parisien ;*

*Considérant que pour ce faire, dans son PLU en vigueur, la Ville de Paris a référencé près de 4 700 bâtiments et éléments particuliers en leur faisant bénéficier d'une Protection Ville de Paris (PVP), protections qu'il est prévu de renforcer dans le futur PLU ;*

*Considérant que la Commission du Vieux Paris (CVP), qui regroupe des élu.e.s et des expertes, analyse les demandes de modification des bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial, puis produit des avis concernant les projets ;*

*Considérant à titre d'exemple parmi d'autres que la parcelle sise 206 rue Lafayette / 238 rue du Faubourg Saint-Martin dans le 10<sup>e</sup> arrondissement était concernée par une Protection Ville de Paris, notamment en raison du témoignage que l'îlot était représentatif de l'habitat des faubourgs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle comme de l'architecture industrielle de la fin du XIX<sup>e</sup> qui se raréfie considérablement à Paris ;*

*Considérant que ladite parcelle a fait l'objet d'un projet, déposé par les promoteurs Financière Saint James (présidée par Michael BENABOU, 143<sup>e</sup> fortune de France, et promotrice du centre commercial Beaugrenelle) et la Foncière du Rond-Point (tenue par Alain MADAR, 157<sup>e</sup> fortune de France), piloté par la SNC Cours Lafayette, de démolition quasi complète et de reconstruction pour densification, afin de créer plusieurs bâtiments haut de gamme jusqu'en R+6 accueillant des bureaux, commerces, logements et logements sociaux ;*

*Considérant l'avis défavorable de la CVP en février 2020 sur ce projet ainsi que ses recommandations afin de préserver les éléments les plus intéressants (ateliers, façades en bois, paysage du carrefour, différentiel de niveaux...) et de limiter la forte densification de l'îlot dans le futur projet qui prévoit de créer 6 000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces (destruction de 2 500 m<sup>2</sup>), dont un immeuble imposant sur rue en verre, aligné et nivelé, et un immeuble en béton en R+6 ;*

*Considérant que la programmation globale du projet a été demandée par les riverains à la Mairie du 10<sup>e</sup>, ainsi que par le groupe écologiste en Conseil municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement, afin de débattre publiquement de la pertinence de l'intérêt général du projet et de son impact sur la gentrification du quartier, mais que cette programmation n'a jamais été présentée ;*

*Considérant que la Maire de Paris a procédé à un arbitrage en faveur du projet du promoteur, passant ainsi outre la PVP et les recommandations de la CVP, autorisant ainsi la destruction des bâtiments et le lancement du programme ;*

**Sur proposition des élu.e.s du groupe Écologie Paris 10, Léa VASA, Sylvain RAIFAUD, Sylvie SCHERER, Thomas WATANABE-VERMOREL et Ulf CLERWALL, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement demande :**

- **que les recommandations de la Commission du Vieux Paris, les Protections Ville de Paris et les chartes d'aménagement durable soient respectées par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et la Mairie de Paris, et appuyées auprès des pétitionnaires ;**
- **que dans les cas où des maires souhaiteraient lever ces dispositifs de protection de la Ville de Paris, décidés et votés collégalement, l'arbitrage soit soumis aux conseils municipaux d'arrondissement et de Paris et que l'avis de la Commission du Vieux Paris soit joint à la délibération.**

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et laisse la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN fait savoir que les élu.e.s communistes ont beaucoup de respect pour le travail essentiel réalisé par la Commission du Vieux Paris, dont les avis sont écoutés et pris en compte. Toutefois, ils voteront contre le vœu présenté par le groupe écologiste.

Tout d'abord, les élu.e.s communistes ne pensent pas que rendre les avis de la Commission du Vieux Paris obligatoires soit une bonne idée car, s'il fallait toujours les suivre, certains projets ne pourraient pas avancer. Ils ne souhaitent pas cautionner des interventions qui retarderaient davantage les temps des travaux, mais bien au contraire faire en sorte que ces temps soient réduits et que ne s'écoulent pas des années entre la prise de décisions et leur réalisation. Ensuite, d'un point de vue légal, ils ne sont pas certains que le vœu soit pertinent, à partir du moment où les permis de construire ne passent pas par le Conseil d'arrondissement mais sont signés directement par la Maire. Qui plus est, l'exemple du 206 rue La Fayette ne leur paraît pas approprié, car le projet de la RIVP permet de créer 30 logements sociaux et respecte le PLU. Enfin, les élu.e.s communistes ne sont pas favorables à une « république des experts » qui décident à la place des citoyen.ne.s et des élu.e.s. Que les experts donnent leur avis est nécessaire, mais le rendre obligatoire signifie laisser à une minorité la décision finale, sans y associer les habitant.e.s et sans travailler à un urbanisme partagé.

M. JOUSSELLIN informe les élu.e.s que Mme PATRICE ne participera pas au vote, en tant que membre de la Commission du Vieux Paris.

M. DELPLANQUE tient tout d'abord à remercier le groupe écologiste qui est à l'initiative du vœu. Alors que la municipalité est en pleine procédure de concertation en vue d'aboutir à un nouveau PLU bioclimatique, la question peut effectivement se poser en constatant que certains projets voient le jour, alors qu'ils ne respectent apparemment pas les protections inscrites dans le PLU actuel. Ce fait peut questionner, notamment sur les nouvelles règles qui pourraient voir le jour dans le cadre du nouveau PLU et amener à s'interroger sur leur impact et sur la possibilité qu'elles soient facilement contournées.

M. DELPLANQUE est persuadé que M. SIMONDON pourra leur fournir des explications pour les rassurer que, d'une part, les règles ne sont pas facilement contournables et que, d'autre part, le PLU est un document majeur de leur politique urbaine des années à venir. Il considère par ailleurs comme une bonne chose que des explications puissent être présentées au sein du Conseil d'arrondissement concernant l'exemple du 206 rue La Fayette. Cet exemple montre en effet l'intérêt que pourrait avoir le vœu, sur le fond duquel le groupe Génération.s est d'accord : qu'une discussion publique puisse se tenir dans les rares cas où une prérogative du PLU ne pourrait pas être appliquée quelle qu'en soit la raison.

Actuellement, le groupe Génération.s au Conseil de Paris réfléchit à certains amendements qui pourraient être proposés pour respecter l'esprit du vœu, tout en étant juridiquement plus applicables. Cette réflexion n'a pas encore été finalisée et, pour cette raison, le groupe Génération.s préfère s'abstenir en attendant d'avoir des échanges plus approfondis en vue du prochain Conseil de Paris.

**M. SIMONDON** rappelle aux élu.e.s qu'ils ont déjà débattu ensemble sur les règles qui devront être fixées pour le nouveau PLU bioclimatique. En ce qui concerne l'exemple du 206 rue La Fayette, celui-ci montre que Paris évolue, même si parfois trop lentement. Le projet est en effet conforme au PLU actuel, car il remplace un supermarché en structure légère peu intéressant architecturalement et un immeuble qui, tout en ayant un certain cachet, était touché par un péril signalé par la Préfecture de Police. Le projet comporte également des logements sociaux, obtenus grâce à l'action de la Mairie du 10<sup>e</sup>. Par ailleurs, M. SIMONDON tient à rassurer l'assemblée en indiquant que la protection du patrimoine issue du PLU actuel a bien été respectée dans le projet du 206 La Fayette. En effet, la protection concerne « le passage bordé de bâtiments et d'ateliers à plusieurs niveaux, témoins de l'activité industrielle qui caractérisait le quartier » et non pas la maison située en façade de la parcelle qui elle a été démolie

Le vœu formule deux demandes, qui ne sont pas simples, voir quelque peu contradictoires.

D'une part, il demande que la Ville se lie les mains et donne à la Commission du Vieux Paris un pouvoir décisionnel qui, selon M. SIMONDON, n'est pas souhaitable. Cette instance travaille librement et peut exprimer sur les projets de démolition son souhait de préserver certains profils de bâtiments. Il n'est cependant pas opportun d'en faire un impératif qui retirerait à la municipalité sa responsabilité de conciliation. Il est bien connu que les avis de la Commission du Vieux Paris sont marqués par un certain conservatisme, ce qui par ailleurs reflète l'esprit de sa mission. Mais la municipalité doit maintenir l'équilibre entre le respect du patrimoine et la transformation de la ville. Elle ne veut empêcher ni la création de logements ni une évolution qui peut être importante et souhaitée par les habitant.e.s.

D'autre part, le vœu demande un débat public sur la prise en compte d'une forme de protection prévue par le PLU dans l'instruction d'un dossier pour un permis de construire. M. SIMONDON n'y est pas favorable car, si une autorisation d'urbanisme délivrée par la Ville est publique et les documents du dossier sont accessibles, ce n'est pas le cas du contenu d'un dossier pendant son instruction. Il existe un service instructeur qui fait le travail, et le dialogue entre ce service et les requérants permet souvent d'aboutir à un meilleur respect des règles du PLU. Il est par ailleurs bien compliqué, d'un point de vue juridique, de vouloir le faire en séance du Conseil municipal. M. SIMONDON estime par contre qu'il sera intéressant de réfléchir ensemble au moyen de disposer a posteriori des bilans sur l'application des différentes clauses du PLU dans les autorisations d'urbanisme qui sont délivrées, et de voir quelles sont les évolutions de la Ville qu'elles permettent. Pour les raisons évoquées, M. SIMONDON émet un avis défavorable sur le vœu écologiste.

**M. RAIFAUD** remercie ses collègues et leur fait savoir que le souhait des élu.e.s écologistes est simplement d'avoir un débat sur certains dossiers, qui sont par ailleurs rares dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Leur objectif est que chacun puisse se forger une opinion. Il ne s'agit pas de « se lier les mains » en suivant toujours les avis de la Commission du Vieux Paris, mais de faire en sorte qu'à partir du moment où l'un de leurs avis n'est pas suivi, celui-ci soit rendu public et que le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris puissent se prononcer en tenant compte des éléments fournis dans l'avis comme d'autres éléments d'intérêt général qui y seraient contraires. Les travaux au 206 rue La Fayette ont déjà été réalisés, mais les élu.e.s écologistes n'ont pas compris les raisons pour lesquelles l'avis de la Commission du Vieux Paris n'a pas été suivi. Ils demandent que tout cela soit mis au clair publiquement et que les élu.e.s prennent leurs responsabilités, s'ils considèrent que l'intérêt général va au-delà du point de vue limité de la Commission du Vieux Paris. En tout cas, les élu.e.s écologistes n'ont pas dit leur dernier mot et sont déterminés à travailler davantage à leur projet jusqu'en Conseil de Paris, dans l'espoir de pouvoir aboutir à un consensus.

**Mme CORDEBARD** est d'accord avec M. SIMONDON sur le fait que l'exemple du 206 rue La Fayette n'était pas le plus pertinent à choisir, notamment parce que la protection du PLU ne s'appliquait pas aux bâtiments sur lesquels les conclusions de la municipalité divergeaient de celles de la Commission du Vieux Paris. Elle rejoint également M. SIMONDON sur le fait que certaines formulations du vœu semblent indiquer que la municipalité devrait laisser d'autres instances prendre des décisions à sa place. Tout en donnant ainsi un avis défavorable au vœu écologiste, elle estime cependant qu'un débat est nécessaire autour des projets portés par la municipalité. Celle-ci l'a d'ailleurs prouvé en faisant évoluer collectivement un certain nombre de projets et en parvenant à créer du consensus sur ce qu'il fallait et ce qu'il ne fallait pas faire. En ce qui concerne les projets privés, la municipalité est par contre largement encadrée par la loi. Le fait de s'opposer, par exemple, à un permis de construire qui respecte strictement les règles, amène régulièrement la Ville à être déboutée. Dans le cas du 206 rue La Fayette, l'ensemble des procédés a été correctement respecté, avec même quelques bénéfices pour le 10<sup>e</sup> arrondissement puisque la parcelle verra la création de nouveaux logements sociaux. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

*Le vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologie Paris 10, relatif au respect des Protections Ville de Paris et des avis de la Commission du Vieux Paris, est rejeté à la majorité (6 votes pour : GEP et Bertil FORT ; 12 votes contre : Paris en commun et PCF ; 2 abstentions : Génération.s).*

**Mme CORDEBARD** invite M. WATANABE-VERMOREL à présenter le cinquième vœu inscrit à l'ordre du jour.

**M. WATANABE-VERMOREL** présente le vœu.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR THOMAS WATANABE-VERMOREL POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À DES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES EN FAVEUR DES ÉLU.E.S EN SITUATION DE HANDICAP**

*Considérant que la Ville de Paris s'est engagée dans un grand effort, dans toutes les directions de son action publique, pour devenir une capitale exemplaire en matière d'accessibilité universelle ;*

*Considérant que le handicap reste le premier motif de discrimination, selon les rapports publiés chaque année par le Défenseur des droits, entraînant une rupture d'égalité entre les individus ;*

*Considérant que la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer doivent être garanties aux personnes en situation de handicap ;*

*Considérant que les aménagements raisonnables permettent de lutter contre la discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap et qu'ils s'entendent comme les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou induue apportées, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ;*

*Considérant que les handicaps dits « invisibles », qui altèrent les facultés mentales et/ou les fonctions cognitives, représentent 80% des situations de handicap et qu'ils sont présents parmi les élu.e.s des collectivités locales et les personnes qualifiées ;*

*Considérant que les délais contraints sur la durée des interventions prévus par les règlements intérieurs ou, encore, le format des documents de travail peuvent entraver l'exercice de leur fonction et les dissuader d'intervenir et de participer à la vie politique et à la vie publique ;*

*Considérant que l'aménagement des conditions d'exercice des mandats seraient de nature à les rendre possibles pour les personnes concernées, mais aussi désirables et accessibles aux personnes en situation de handicap pour les échéances électorales futures ;*

*Considérant qu'en raison de son caractère privé ces élu.e.s ne souhaitent pas toujours que leur situation soit portée à la connaissance de toutes et tous, et que les aménagements gagnent à être déployés préventivement lorsque cela est possible ;*



*Considérant que la démarche universelle de l'accessibilité dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée avec détermination demande que les aménagements soient pensés, autant que possible, pour que les personnes en situation de handicap puissent exercer leur activité en autonomie, sans avoir à se signaler ou à demander de l'aide ;*

*Considérant que la Ville a mis en place à de nombreuses occasions des aménagements raisonnables pour les élu.e.s en situation de handicap, comme le prêt de matériel ou la mise à disposition de techniques ergonomiques pour l'exercice de leur mandat d'élu.e.s ;*

*Considérant que certains handicaps invisibles nécessitent des aménagements spécifiques, d'ordre technique ou même immatériels, comme l'octroi de temps supplémentaire pour construire un raisonnement, lire ou comprendre un texte, et que ces aménagements peuvent par ailleurs bénéficier à toutes et tous ;*

**Sur proposition de Thomas WATANABE-VERMOREL pour les écologistes, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- *que la Ville de Paris renforce encore son ambition en matière d'accessibilité universelle en appliquant à la vie démocratique le principe d'aménagement raisonnable, principalement circonscrite au champ professionnel ;*
- *que les règlements des conseils d'arrondissement de Paris, ainsi que des instances auxquelles la Ville participe ou organise soient révisés afin d'y mentionner le principe d'aménagement raisonnable et permettent de prendre en compte l'ensemble des handicaps et besoins spécifiques, visibles ou non ;*
- *qu'un.e référent.e handicap soit nommé.e au bureau d'aide aux élu.e.s afin d'évaluer les besoins des élu.e.s concernés, en vertu du principe d'aménagement raisonnable, et de faciliter l'exercice de leur mandat ;*
- *que les documents de travail, notamment dans le système de mise à disposition des documents des conseils, soient plus ergonomiques, accessibles aux personnes souffrant de tous types de handicap, et notamment soient distribués en format texte selon les standards d'accessibilité ;*
- *que les documents de travail, notamment les exposés des motifs, soient rédigés en s'inspirant autant que possible des recommandations du Facile à Lire et à Comprendre ;*
- *que les documents des conseils et d'autres instances soient mis à disposition en version papier pour les participants qui en auraient besoin.*

**Mme CORDEBARD** rappelle aux élu.e.s que c'est la « version 2 », reçue sur table, du vote présenté par M. WATANABE-VERMOREL sur lequel ils seront amenés à voter. Elle laisse ensuite la parole à M. GUTTERMANN.

**M. GUTTERMANN** indique que le vœu du groupe écologiste avance un certain nombre de principes sur lesquels les élu.e.s communistes ne peuvent qu'être d'accord, l'un de leurs objectifs principaux étant de lutter contre toutes les discriminations, y compris celles qui concernent le handicap. Les élu.e.s communistes soutiennent la jouissance des droits politiques et le fait que personne ne doit pas être empêchée de les exercer, y compris les personnes en situation de handicap. Ils souhaitent assurer et faire respecter l'égalité entre tous les êtres et leur permettre d'avoir accès à tous les droits de l'homme et à toutes les libertés fondamentales, y compris les personnes handicapées. Ils reconnaissent aux personnes atteintes de handicaps dits « invisibles » le droit d'en faire état ou non, aussi bien dans la vie quotidienne que dans la vie publique et politique.

Les élu.e.s communistes saluent l'engagement de la Ville de Paris en matière d'accessibilité universelle et peuvent témoigner du fait que dans le 10<sup>e</sup> arrondissement des moyens ont été déployés, au cours de la précédente mandature, pour faciliter les missions des élu.e.s en situation de handicap dans l'exercice de leur mandat. Ils constatent également que c'est bien en amont de la candidature à l'élection à des fonctions politiques que l'effort d'accessibilité doit être mis en œuvre dans les groupes politiques. N'ayant aucune défiance

à l'égard de la municipalité en ce qui concerne les dispositions à prendre en cas de nécessité exprimée ou non, et ne voyant pas dans l'immédiat l'utilité concrète du vœu, les élu.e.s communistes ont décidé de s'abstenir.

**Mme DUMOULIN** remercie M. WATANABE-VERMOREL pour son vœu, qui souligne le caractère stigmatisant du fait d'avoir à solliciter des aménagements dans le cadre de ses missions, en l'occurrence celles d'élu.e.s, pour les personnes en situation de handicap. Il est bien connu que cette stigmatisation est un vecteur d'autocensure. Les élu.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement portent collectivement, comme dans le Conseil de ce soir au travers de plusieurs délibérations, leur attachement à l'accès à tous les droits pour toutes et tous. Les difficultés des mises en œuvre qui peuvent être sollicitées par rapport au contenu du vœu sont bien réelles, mais elles ne doivent pas constituer des motifs d'objection et, bien au contraire, elles doivent obliger les élu.e.s à les dépasser. Le vœu écologiste permet de rappeler l'engagement collectif des élu.e.s pour une ville inclusive. Le groupe Génération.s votera en sa faveur.

**M. BONNIER** observe que la question de l'accessibilité universelle est très importante et que la Ville de Paris mène une politique ambitieuse et exemplaire en la matière. Il s'agit d'une politique transversale qui couvre de nombreux domaines dont celui de la participation citoyenne. Le vœu déposé par le groupe écologiste porte justement sur la participation citoyenne à travers le prisme de l'exercice de la fonction des élu.e.s en situation de handicap, visible ou non. M. BONNIER précise à ce propos que, s'il existe de nombreux freins à la participation politique des personnes handicapées, l'essentiel de ces freins se joue largement en amont de l'exercice d'un mandat d'élu, notamment dans les partis politiques dont la plupart des élu.e.s sont issus, ainsi que dans certaines représentations et certains stéréotypes susceptibles de créer de l'autocensure et de freiner l'engagement.

Le vœu propose de s'appuyer sur la notion d'aménagement raisonnable pour faciliter l'exercice du mandat des élu.e.s en situation de handicap. Cette notion fait déjà parfois l'objet d'une mise en œuvre sans qu'elle ne soit formalisée dans les règlements des conseils. Les demandes qui sont portées dans le vœu relèvent pour beaucoup du bon sens et pourraient être mises en œuvre sans devoir passer par un vœu du Conseil. M. BONNIER pense notamment à la mise à disposition de documents en papier pour les élu.e.s qui le souhaitent, qui est déjà possible, à l'amélioration de l'ergonomie des outils informatiques, à la nomination d'un référent handicap au bureau d'aide aux élu.e.s ou à la rédaction de documents selon les recommandations du Facile à Lire et à Comprendre. Tout cela va dans le bon sens, et M. BONNIER ne peut que s'en réjouir. Le point qui d'après le groupe Paris en commun devait être clarifié est celui des temps de parole. Créer des tiers temps sur le modèle de l'Éducation nationale pour augmenter le temps de parole obligerait les élu.e.s à signaler leur handicap, ce qui n'est peut-être ni souhaitable ni souhaité, et, par ailleurs, les instances démocratiques nécessitent une égalité des règles. Malgré cette réserve, le groupe Paris en commun votera en faveur du vœu amendé.

**M. WATANABE-VERMOREL** convient que le vrai problème, en termes de démocratie, se situe bien en amont de l'élection. Mais comme ce sont les partis politiques qui fournissent la plupart du personnel politique, si ceux-ci savaient que le fait d'exercer son mandat en situation de handicap ne pose aucun problème parce que tout est facilement aménageable ou parce que tout a déjà été aménagé, il serait possible d'éliminer certaines réticences des appareils politiques à favoriser l'émergence de candidatures de personnes en situation de handicap. En soulevant le problème, le vœu envoie un message symbolique et peut contribuer à trouver des solutions.

**Pour Mme CORDEBARD, il y a un véritable enjeu à faire en sorte de la parole circule et que l'on trouve des solutions adaptées pour chacun.** La municipalité est extrêmement motivée à corriger ce qui doit l'être, mais quelques fois certaines évolutions prennent trop de temps. La volonté politique dans ce domaine est prépondérante et, pour cette raison, Madame la Maire invite les élu.e.s à voter en faveur du vœu écologiste.

*Le vœu présenté par Thomas WATANABE-VERMOREL pour les écologistes, relatif à des aménagements raisonnables en faveur des élu.e.s en situation de handicap, est adopté à l'unanimité (4 abstentions : PCF + Bertil FORT).*

**Mme CORDEBARD** invite M. FORT à présenter le vœu sur le prochain plan de prise en charge des usagers de drogues.

**M. FORT** présente le vœu.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU PROCHAIN PLAN DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS DE DROGUES À PARIS ET À UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EDVO**

*Considérant la scène de drogue ouverte et mouvante dans le Nord-Est de Paris ;*

*Considérant l'urgence sanitaire et sociale dans laquelle se trouvent les personnes sur place ;*

*Considérant que les habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement subissent depuis plusieurs années des désordres liés à ces scènes, notamment dans les quartiers des Grands Boulevards, de la Gare du Nord, de Barbès et de Stalingrad ;*

*Considérant que, malgré les 25 millions d'euros du « Plan crack » 2019-2021 déployés par l'État, la MILDECA, l'ARS et la Préfecture d'Île-de-France, la Ville et le Parquet de Paris, le problème de la toxicomanie à Paris n'a pas été endigué ;*

*Considérant que ce plan mettait essentiellement l'accent sur la réduction des risques, la mise à l'abri et l'accompagnement médico-social à court terme ;*

*Considérant que les acteurs du premier « Plan crack » se sont mis d'accord sur un nouveau plan devant être déployé rapidement ;*

*Considérant que les usagers de drogue dépendants et en situation précaire n'ont pratiquement aucune chance de rester abstinents et de retrouver une vie normale s'ils ne sont pas accompagnés sur le long terme ;*

*Considérant que les seules structures qui permettent cet accompagnement sur le long terme – après le sevrage (environ 10 jours), le soin post-cure (2 à 3 mois) – sont les communautés thérapeutiques (un an) ;*

*Considérant que les résidents de ce type de structure parviennent pour la plupart à retrouver une vie normale ;*

*Considérant que ces structures ne sont pas suffisamment nombreuses, connues et financées en France ;*

*Considérant que la Ville de Paris et la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement pourraient être pionnières dans l'accompagnement de bout en bout des usagers dépendants ;*

*Considérant que ces structures sont complémentaires avec les structures et les dispositifs de réduction des risques existants ;*

*Considérant que l'association à but non lucratif Espoir du Val d'Oise (EDVO) accueille de nombreux usagers parisiens en sortie de cure – dont certains sont passés par la colline du crack ou la SCMR du 10<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Considérant que cette structure, fondée en 1987, accueille 35 personnes logées pour des programmes d'une durée d'un an ;*

*Considérant que cette structure redonne de l'espoir aux résidents en les aidant à rester abstinents sur le long terme, à recréer du lien social et à retrouver une vie normale ;*

*Considérant que cette structure permet à d'anciens usagers de drogues dures de rester abstinents sans aucun médicament de substitution (donc particulièrement adapté au crack) ;*

*Considérant que plus de 75% des résidents de cette structure retrouvent une vie normale après un an passé en communauté ;*

*Considérant son projet d'agrandissement pour faire face à une demande importante ;*

*Considérant que cette association souhaiterait recruter davantage de personnel, notamment des thérapeutes ;*

*Considérant les pertes financières de 2020 et 2021 liées aux restrictions Covid ;*

**Considérant la nécessité de faire connaître davantage ce type de structures auprès des usagers ainsi que des professionnels ;**

**Considérant que les nombreuses actions de formation et de prévention menées par cette association pourraient être mises au service de publics parisiens ;**

**Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **que la Ville de Paris consacre une partie des financements du prochain plan de prise en charge des usagers de drogues en situation précaire à des structures comportant des communautés thérapeutiques ;**
- **qu'un partenariat entre l'association Espoir du Val d'Oise (EDVO) et la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement ou la Ville de Paris soit étudié ;**
- **que ce partenariat comprenne :**
  - **une aide financière pour permettre à cette association de poursuivre sa mission d'hébergement et d'accompagnement pour les sortants de cure et post-cure ;**
  - **la création de passerelles avec les structures parisiennes de prise en charge et de soin ainsi que les professionnels pour que davantage de personnes dépendantes soient guidées vers ce type de structure et ainsi accompagnées sur le long terme ;**
  - **des actions de sensibilisation et de formation dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.**

**Mme CORDEBARD** remercie M. FORT et laisse la parole à M. JOUSSELLIN.

**M. JOUSSELLIN** convient avec M. FORT que toutes les initiatives pour aider les personnes en situation de dépendance doivent être soutenues car, pour lutter contre le fléau de la drogue, il n'existe pas une solution miracle mais plusieurs solutions. La prise en charge de la fin de la dépendance est un objectif que la municipalité peut et doit viser. En faisant quelques recherches, M. JOUSSELLIN a découvert que l'association EDVO refuse l'injonction aux soins et à la justice, position que les élu.e.s communistes partagent. Elle accueille des personnes déjà sevrées qui se rendent dans la communauté thérapeutique de leur plein gré. Il s'agit en général de personnes dont le processus de guérison est déjà bien entamé, ce qui montre que l'association EDVO représente une étape finale du parcours de soins. Le vœu reconnaît par ailleurs que les patients sont passés par d'autres dispositifs, comme la salle de consommation à moindre risque du 10<sup>e</sup> arrondissement. Qui plus est, dans la communauté thérapeutique il n'y a pas de consommation ni de prise de médicaments de substitution, ce qui constitue une preuve supplémentaire du fait que ses patients ont déjà passé les premières étapes, les plus difficiles, du parcours de soins, et également qu'il ne s'agit pas de consommateurs de crack mais plutôt de personnes addictes ou polyaddictes à d'autres substances.

M. JOUSSELLIN souligne le fait qu'il est nécessaire de disposer d'une multitude de lieux de soins, d'un maillage qui soit diversifié et qui fonctionne en complémentarité. Les communautés thérapeutiques constituent une des nombreuses solutions, mais elles ne peuvent pas suffire à elles seules. Les élu.e.s communistes ne peuvent que voter contre le vœu de M. FORT, car ils prônent la mise en place de tous les dispositifs utiles pour la prise en charge, du début à la fin, des personnes en situation de vulnérabilité, alors que M. FORT envisage seulement les communautés thérapeutiques. M. JOUSSELLIN précise cependant que les amendements que Mme VERSINI proposera pourraient leur convenir.

**Mme SCHERER** observe que le vœu de M. FORT a au moins le mérite de l'avoir obligée à mieux s'informer sur les communautés thérapeutiques. Elle reste toutefois convaincue que sa proposition présente plusieurs défauts. Le vœu propose en effet à la municipalité de se lier par une convention à une structure qu'elle ne connaît pas et sous couvert d'un cheminement thérapeutique qui ne passe pas uniquement par la Mairie d'arrondissement. En outre, comme M. JOUSSELLIN l'a rappelé, de la phase d'addiction et de grande précarité à celle après la cure, il existe un certain nombre de dispositifs de prise en charge dont il n'est pas question dans le vœu, comme si la

Mairie pouvait brutalement mener une personne toxicomane du début à la fin du parcours de soins en sautant les étapes intermédiaires.

Tout en estimant que la problématique des communautés thérapeutiques mérite d'être étudiée, Mme SCHERER est persuadée que la priorité doit être donnée à la stabilisation dans des lieux d'hébergement et à l'entrée dans un parcours de soins. Elle n'est pas sûre, par ailleurs, que le financement par la Ville d'une structure située en banlieue qui lui est inconnue constitue le chemin le plus simple. Ce n'est pas à la Ville de financer l'hébergement et d'accompagner dans le parcours de soins les personnes toxicomanes. Il y a d'autres partenaires que le vœu oublie, des structures associatives comme des structures d'État. Le groupe écologiste ne votera en faveur du vœu déposé par M. FORT que sous réserve des amendements qui seront proposés par Mme VERSINI.

**Mme VERSINI** remercie M. FORT pour son vœu qui apporte de nouveaux éclairages sur des sujets essentiels comme la toxicomanie et l'accompagnement des usagers de drogues, et qui indique la complémentarité entre la stratégie de la réduction des risques et les dispositifs existants en matière de suivi médico-social que sont les communautés thérapeutiques. Ces structures permettent de proposer aux usagers volontaires et prêts à entamer un parcours de soins et de sevrage au long cours une solution que Mme VERSINI trouve intéressante.

Cependant, M. FORT demande un partenariat et un financement pour une association qui est inconnue à la Ville et qui n'intervient pas dans le territoire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Mme VERSINI ne doute pas que ses activités sont intéressantes et pertinentes, mais souligne le fait que la Ville n'a pas vocation à financer des structures de prise en charge médicalisée, sociale et sanitaire, qui relèvent exclusivement de l'État par un financement via l'Assurance Maladie ou l'ARS. Pour faire référence à la salle de consommation à moindre risque, la contribution de la Ville n'avait constitué qu'une aide d'investissement au démarrage et, ensuite, une participation dans la gouvernance du dispositif. Si l'association EDVO voulait proposer une action spécifique à destination d'usagers de drogues sur le territoire parisien, il lui faudrait passer par le circuit habituel de demandes de subventions sur le site [www.paris-asso.fr](http://www.paris-asso.fr).

Mme VERSINI insiste sur le fait que la Ville n'a pas vocation à verser des subventions « d'équilibre » à des structures dont les activités sont sous-financées par l'État, ce qui est le cas d'EDVO. Toutefois, comme celle-ci a été impactée par la crise Covid-19, si M. FORT est d'accord, elle lui propose une version amendée du vœu qui permettrait de soutenir le développement des communautés thérapeutiques en général, et pas seulement la communauté EDVO.

**Mme CORDEBARD** précise que la version amendée du vœu a été distribuée aux élu.e.s en début de séance et invite M. FORT à leur faire part de sa décision.

**M. FORT** souhaite remercier ses collègues pour avoir fait preuve d'un esprit constructif et, ayant pris connaissance des modifications proposées par Mme VERSINI, les accepte. Il a proposé de soutenir l'association EDVO parce qu'il a eu l'occasion d'en rencontrer les membres, mais son soutien s'adresse plus largement aux communautés thérapeutiques. Comme son vœu l'indique, ces structures ne viennent pas en opposition aux autres dispositifs existants, mais en complémentarité. Pour avoir discuté longuement avec des professionnels de la santé et des toxicomanes, il signale à M. JOUSSELLIN qu'une personne qui sort d'une cure de désintoxication et parvient à se stabiliser au bout de trois mois n'est pas en fin de parcours mais encore au début. C'est un combat de tous les jours, les conditions sociales, professionnelles et personnelles étant susceptibles de ramener en permanence une personne à sa dépendance. C'est pourquoi M. FORT soutient les communautés thérapeutiques, qui offrent l'avantage de proposer un accompagnement sur le long terme. Ces structures ne sont pas suffisamment connues ni suffisamment financées. Le premier Plan Crack, fait par l'État, la Ville, la MILDECA, l'ARS, le Parquet et la Préfecture de police de Paris, mettait plutôt l'accent sur la première partie de la prise en charge qui allait jusqu'à la phase de la stabilisation et de l'hébergement, et ne s'intéressait pas à l'accompagnement sur le long terme. Si la situation n'a pas beaucoup évolué depuis deux ou trois ans, il est possible de faire plus et de faire mieux en soutenant les communautés thérapeutiques.

**Mme CORDEBARD** propose aux différents groupes de prendre rapidement la parole pour donner leur avis.

Au vu des amendements proposés et de leur acceptation par M. FORT, **Mme DUMOULIN** déclare que le groupe Génération.s donne un avis favorable.

**M. JOUSSELLIN** indique que les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu amendé. Il tient toutefois à faire noter à M. FORT que leurs interventions se rejoignent sur le principe que les communautés thérapeutiques représentent une possibilité d'aider les personnes en situation de dépendance, mais qu'elles ne suffisent pas à elles seules. Pourtant, jusqu'à maintenant, c'est la seule solution que M. FORT a proposée. La majorité municipale la prend en compte comme elle prend en compte toutes les autres, et continuera à chercher les solutions les plus adaptées pour aider les usagers de drogues. C'est une question de santé et de sécurité publiques sur laquelle le 10<sup>e</sup> arrondissement travaille depuis des années dans l'intérêt des habitant.e.s et des toxicomanes.

**M. RAIFAUD** informe que le groupe écologiste votera en faveur de la version amendée du vœu, qui a été travaillée par Mme VERSINI et par Mme Anne SOUYRIS, adjointe à la Maire de Paris en charge de la santé publique. Il se réjouit de l'unanimité du Conseil sur un sujet tellement important, unanimité qui témoigne de la volonté des élu.e.s de chercher tous les moyens possibles pour sortir les usagers de drogues de leur dépendance et pour améliorer la vie de leurs quartiers. Il espère que cet esprit demeurera longtemps au sein du Conseil.

**Mme CORDEBARD** se réjouit elle aussi de l'apaisement du dialogue sur le sujet de la toxicomanie et de la proposition de M. FORT qui a permis une discussion dans un mode autre que l'opposition systématique. Cette proposition a également eu le mérite d'intéresser davantage les élu.e.s aux communautés thérapeutiques. Mme CORDEBARD ne doute pas de la sincérité de M. FORT et espère vivement que son vœu sera soutenu par le groupe Les Républicains en Conseil de Paris, afin qu'il soit possible d'instaurer des débats plus apaisés et fertiles sur ce sujet. M. FORT a raison, il reste beaucoup à faire. Plus la municipalité travaillera sur des dispositifs efficaces et diversifiés, et plus la lutte contre le fléau de la toxicomanie portera ses fruits. Madame la Maire propose aux élu.e.s de voter la version amendée du vœu de M. FORT.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU PROCHAIN PLAN DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS DE DROGUES À PARIS ET À UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EDVO (VERSION AMENDÉE)**

*Considérant la scène de drogue ouverte et mouvante dans le nord-est de Paris ;*

*Considérant l'urgence sanitaire et sociale dans laquelle se trouvent les personnes sur place, en particulier celles installées depuis le mois de septembre dans le square Forceval situé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Considérant que les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement sont confrontés depuis plusieurs années aux difficultés liées à ces scènes, notamment dans les quartiers des Grands Boulevards, de la Gare du Nord, de Barbès et de Stalingrad ;*

*Considérant les 25 millions d'euros du « Plan crack » 2019-2021 déployés par l'État, la MILDECA, l'ARS et la Préfecture d'Île-de-France, la Ville et le Parquet de Paris pour répondre à ces difficultés ;*

*Considérant que ce plan mettait essentiellement l'accent sur la prévention, la réduction des risques, la mise à l'abri et l'accompagnement médico-social des usagers de drogues ;*

*Considérant que les acteurs du premier « Plan crack » se sont mis d'accord sur un nouveau plan devant être déployé rapidement pour répondre aux difficultés persistantes ;*

*Considérant que les usagers de drogue dépendants et en situation précaire doivent être accompagnés dans la durée pour sortir de leurs addictions ;*

*Considérant que les communautés thérapeutiques peuvent constituer un des outils qui permettent cet accompagnement ;*

*Considérant que les résidents de ce type de structures parviennent pour la plupart à retrouver une vie normale ;*

*Considérant que ces structures ne sont pas suffisamment nombreuses, connues et financées en France ;*

*Considérant que ce type de prise en charge pourrait être développé en lien avec les structures de réduction des risques existantes à Paris, et en lien avec l'État au titre de ses compétences en matière d'accompagnement médico-social ;*

*Considérant que ces structures sont complémentaires avec les structures et les dispositifs de réduction des risques existants, notamment les SCMR, les futures HSA, les CAARUD, les CSAPA, etc. ;*

*Considérant la nécessité de faire connaître davantage ce type de structures auprès des usagers ainsi que des professionnels ;*

**Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- *que dans le cadre du renouvellement du Plan Crack, la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques lance une étude pour identifier précisément les besoins de structures de type « communautés thérapeutiques » à Paris et en Île-de-France ;*
- *que les différentes parties prenantes au Plan Crack étudient la pertinence de la création ou du renforcement de communautés thérapeutiques existantes au bénéfice des usagers de drogues présents dans l'aire métropolitaine.*

*La version amendée du vœu présenté par Bertil FORT, relatif au prochain plan de prise en charge des usagers de drogues à Paris et à un partenariat avec l'association EDVO, est adopté à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** donne la parole à M. FORT pour présenter son vœu relatif aux travaux d'aménagement de la rue René Boulanger.

**M. FORT** présente le vœu.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE RENÉ BOULANGER**

*Considérant l'engagement pris par la majorité actuelle pendant la campagne municipale de finir la piétonisation de la rue René Boulanger entre la rue de Lancry et la place de la République ;*

*Considérant le fait que la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement repousse ce projet d'aménagement depuis 2014 ;*

*Considérant que des travaux de semi-piétonisation ont déjà été réalisés sur l'autre partie de la rue depuis de nombreuses années ;*

*Considérant que la partie non aménagée de la rue – particulièrement empruntée par les voitures – possède plusieurs établissements commerciaux et culturels – dont un centre franco-chinois recevant un public jeune ;*

*Considérant que la seule initiative prise par la Mairie pour cette partie de la rue – l'installation de bacs à fleurs – ne permet pas de résoudre les problèmes liés au stationnement, à la propreté et à la sécurité ;*

*Considérant la question de pré-conseil posée par le collectif de la rue René Boulanger lors de la séance du 30 novembre 2019 ;*

*Considérant la réponse apportée par l'exécutif municipal – par la voix de Pauline JOUBERT – dans laquelle le calendrier suivant avait été évoqué :*

- *phase de concertation fin de l'année 2020 ;*
- *mise à l'ordre du jour début de l'année 2021 ;*
- *objectif de démarrage des travaux en 2022 ;*

*Considérant qu'aucune phase de concertation n'a commencé à ce jour (début mars 2022) ;*

**Considérant enfin que les problèmes de propreté (déjections, tags, saletés dans le caniveau...) sont toujours d'actualité ;**

**Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **que la phase de concertation promise par l'exécutif soit lancée au plus tôt ;**
- **que l'exécutif du 10<sup>e</sup> arrondissement communique un nouveau calendrier avec une estimation de la date de lancement des travaux qu'elle s'engagera à respecter ;**
- **que la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement fournisse régulièrement des informations aux riverains sur l'état d'avancement de ce projet promis et espéré depuis tant d'années.**

**Mme CORDEBARD** remercie M. FORT et laisse la parole à Mme JOUBERT.

**Mme JOUBERT** partage les préoccupations exprimées dans le vœu, qui sont celles d'une partie des habitant.e.s, ainsi que des commerçants et hôteliers de la rue René Boulanger. Elle tient cependant à rectifier certains points. En ce qui concerne les bacs à fleurs, tout d'abord, elle précise que ceux-ci n'avaient pas vocation à résoudre tous les problèmes de la rue, mais qu'ils avaient été posés, après des échanges avec les riverains, à une époque où le principe n'était pas de changer tout le caractère de la rue mais d'opérer une première préfiguration en termes de végétalisation. Pour rappel, deux budgets participatifs avaient été déposés en 2016 et 2017 par Jean-Pierre OLIVIER, président de l'Union des commerçants, artisans, riverains et professions libérales du quartier Saint-Martin/République. Ces deux projets n'avaient pas été votés par les habitant.e.s, même si aujourd'hui certains d'entre eux s'en réclament.

Il est vrai que le calendrier de mise en oeuvre a glissé, en particulier du fait de la crise sanitaire, mais Mme CORDEBARD, Mme JUILLET et elle-même ont rencontré à plusieurs reprises trois collectifs différents depuis septembre 2020. La municipalité n'a donc pas manqué d'informer régulièrement les associations de riverains. Certaines demandes qui lui sont parvenues se rejoignent, d'autres non. Ainsi, c'est dans le cadre d'une concertation large qui associe tous les acteurs du quartier qu'il faudra penser à un projet pour la rue René Boulanger, comme d'ailleurs pour la promenade Cleews-Vellay adjacente.

En fait, le vœu de M. FORT est caduc, car « Embellir votre quartier 2 » a vocation à démarrer à la mi-avril. Il portera surtout sur la partie nord-est du quartier, mais Madame la Maire et elle-même ont insisté pour opérer une discontinuité territoriale et ajouter spécifiquement la rue René Boulanger. Les concertations auront lieu entre le 14 avril et le 14 juillet, avec un temps dédié à la rue René Boulanger dont Mme JOUBERT tiendra informé M. FORT. Le calendrier des travaux dépendra des attentes exprimées et du projet qui sera validé par les riverains. Le groupe Paris en commun votera contre le vœu de M. FORT.

**M. JOUSSELLIN** remercie M. FORT pour son vœu qui rappelle la nécessité de mettre les travaux de piétonisation d'une partie de la rue René Boulanger à l'ordre du jour. En tant qu' élu en charge du quartier, M. JOUSSELLIN a eu l'occasion de rencontrer l'association de riverains qui se mobilise depuis de longues années et qui a déposé en novembre 2020 – et non pas en novembre 2019 comme l'indique le vœu – une question de pré-conseil à ce sujet. Il s'agit d'un engagement de campagne que les élu.e.s de la majorité ont pris collectivement avec Madame la Maire. Aussi bien en tant qu' élu en charge du quartier qu'en tant qu' élu communiste, M. JOUSSELLIN estime que pour redonner ses lettres de noblesse à la politique, il faut respecter ses engagements de campagne. Il est donc très favorable à faire démarrer une concertation au plus vite et ne peut que comprendre l'impatience des riverains.

Toutefois, le mandat est loin d'être fini et, comme vient de le dire Mme JOUBERT, la concertation est d'ores et déjà prévue. Les élu.e.s communistes auraient préféré qu'elle se tienne plus tôt, mais ils sont bien conscients que le début du mandat a été confronté à un contexte de crise sanitaire et sociale exceptionnel. Le vœu de M. FORT permet à la majorité municipale de confirmer que ses promesses de campagne se transformeront en actes concrets au service des habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement. Les élu.e.s communistes n'ont aucune raison de le rejeter, car il va dans le sens de leurs souhaits, mais ils n'ont aucune raison non plus de le voter, car ce qu'il demande est déjà prévu. Pour cette raison, ils s'abstiendront.



**Mme CORDEBARD** précise qu'elle a été sollicitée environ une fois par jour par le collectif de la rue René Boulanger, et cela depuis la période de l'entre-deux-tours. Elle n'a pas répondu tous les jours, mais avec son cabinet et Mme JOUBERT a eu de nombreux échanges avec les membres du collectif, qui sont parfaitement au courant de sa volonté d'avancer. Peut-être en doutent-ils et peut-être que M. FORT pourra leur apporter un message en les informant que la rue René Boulanger sera reliée au dispositif « Embellir votre quartier 2 », afin de réaliser les travaux d'aménagement au plus vite. Elle espère que les membres du collectif y verront un signe de l'engagement de la majorité municipale à tenir ses promesses de campagne et d'améliorer la vie de l'arrondissement. Madame la Maire propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

*Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif aux travaux d'aménagement de la rue René Boulanger, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT ; 3 abstentions : groupe PCF).*

**Mme CORDEBARD** invite M. FORT à présenter le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

**M. FORT** présente le vœu. **VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À L'ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE**

***Considérant la création des effectifs de la Police Municipale à Paris ;***

***Considérant la situation en matière de sécurité dans la capitale ;***

***Considérant que la Ville, le 10<sup>e</sup> arrondissement et les Parisien.ne.s ont connu plusieurs attentats ou tentatives ces dernières années ;***

***Considérant les événements de la Gare du Nord du 14 février 2022 où plusieurs policiers nationaux ont été la cible d'une attaque au couteau ;***

***Considérant que les policiers ont pu se défendre rapidement et protéger les voyageurs grâce à l'utilisation de leur arme de poing ;***

***Considérant que la Police – Municipale ou Nationale – assure notre sécurité au quotidien en portant un uniforme qui fait d'eux une cible pour certains ;***

***Considérant que les agents de la Police Municipale à Paris ne disposent pas d'arme à feu ni de taser, mais seulement de bâtons de défense et de bombes lacrymogènes ;***

***Considérant que ces équipements ne permettent pas d'assurer la sécurité des agents ni celle des Parisien.ne.s en cas d'attaque nécessitant une intervention rapide de leur part ;***

***Considérant que la sécurité de nos agents de la Police Municipale et des Parisien.ne.s doit être une priorité pour pouvoir vivre dans une ville apaisée ;***

***Considérant que les policiers municipaux – qui travaillent en partenariat avec la Police Nationale – ne doivent pas être considérés comme des policiers de seconde zone moins bien équipés ou formés ;***

**Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **que la Ville de Paris munisse la Police Municipale d'armes de poing afin de pouvoir se défendre et de protéger les Parisien.ne.s en cas d'attaques graves nécessitant des interventions rapides de leur part ;**
- **que les agents de la Police Municipale soient correctement formés à l'utilisation de ces armes ;**
- **que les agents de la Police Municipale soient équipés de caméras-piétons afin que les interventions puissent être filmées et contrôlées ;**

- que le Comité d'éthique de la Police Municipale parisienne veille au respect des règles de déontologie des agents relatives à l'utilisation des armes à feu.

**Mme CORDEBARD** remercie M. FORT et laisse la parole à Mme JUILLET.

**Mme JUILLET** remercie M. FORT de lui donner l'occasion de reparler de la police municipale et de valoriser encore une fois ses agents et leurs missions. L'armement de cette police est un point de division entre la majorité municipale et M. FORT, et Mme JUILLET souhaite tout d'abord préciser que les policiers municipaux à Paris ne sont pas dépourvus de tout moyen de défense. Ils sont munis de gaz lacrymogène, de gilets pare-balles, de radios reliées au centre de commandement des opérations, qui est relié lui-même à la police nationale. Ils peuvent donc se défendre de manière très directe et recourir très rapidement à la police nationale pour une protection supplémentaire. Ils sont même munis de caméras-piétons, dont les vertus sont connues en termes d'apaisement et de sécurisation, ce qui satisfait à une des propositions de M. FORT.

Il est vrai que la loi dite « de sécurité globale », votée en mai 2021, donne la possibilité à la Ville de Paris d'équiper sa police municipale d'armes létales, mais ce n'est pas le choix de la Mairie de Paris. Les effets de la dotation de telles armes sur la sécurité ne sont pas démontrés. Dans des villes comme Nice ou aux États-Unis, les chiffres montrent que cet armement ne règle en rien les problèmes d'insécurité, comme en témoignent de nombreux travaux de sociologie facilement accessibles. Mais un autre argument est, selon Mme JUILLET, plus important et structurant : quelle police municipale veut-on ? Quelle est sa définition ? Une police de proximité, qui assure la sécurisation de l'espace public grâce à une présence visible et rassurante, grâce au dialogue et à la médiation. Une police municipale n'est pas une police « primo-intervenante » qui se substituerait à la police nationale. L'armement légal des agents est un élément primordial de distinction entre les deux polices. Entretenir l'idée d'une police nationale « bis », comme le propose M. FORT, c'est se tromper d'objectifs.

M. FORT n'a pas tort de parler de partenariat, mais il s'agit plus précisément de coordination, car même lors d'opérations conjointes les deux polices ont chacune leur mission propre. Cette tendance générale à la confusion ne fait que placer les agents dans l'insécurité de leur mission et introduit un risque de désengagement de l'État. M. FORT entretient lui-même cette confusion dans ses *considérants* en rappelant l'intervention rapide en février dernier de policiers nationaux à la Gare du Nord. Les missions de chacun sont clairement identifiées, la police nationale s'est recentrée sur ses missions et a fait preuve, à cette occasion, d'une grande efficacité. La préoccupation de la municipalité est de préserver la sécurité de ses agents, qui n'ont pas à intervenir dans pareils cas. C'est M. FORT qui fait d'eux des policiers de seconde zone en leur suggérant de ressembler à des policiers nationaux, et en refusant de valoriser leur mission au motif probable et stéréotypé qu'un bonhomme armé et costaud a toujours plus de valeur qu'un agent qui place le dialogue au cœur de sa mission et dont la formation n'a rien à envier à celle de ses collègues.

Faute peut-être de l'avoir convaincu de la pertinence du choix de la Mairie de Paris, Mme JUILLET espère au moins d'avoir sensibilisé M. FORT sur l'utilité, la valeur, la compétence professionnelle des agents de la police municipale, des femmes et des hommes que la municipalité connaît et dont elle salue le travail. Ces agents ne souhaitent en aucun cas ressembler à des cadors ou à des sheriffs et ne demandent pas eux-mêmes à être armés. Le groupe Paris en commun ne votera pas en faveur du vœu de M. FORT.

**M. GUTTERMANN** déclare que les élu.e.s communistes ne croient pas que la police municipale a besoin d'être armée. Il ne faut pas confondre ses missions avec celles de la police nationale. Les missions de la police municipale sont de trois ordres :

- prévention et surveillance, assistance à la population, proximité avec les habitants, les promeneurs et les touristes, et aide aux plus vulnérables ;
- faire respecter la tranquillité publique ;
- lutter contre les incivilités et faire respecter les règles de salubrité, cette dernière mission étant placée sous la seule autorité de la Maire.

Si dans le 10<sup>e</sup> arrondissement comme dans le reste du territoire parisien, les besoins en effectifs de police nationale sont nécessaires, c'est à l'État de doter en moyens supplémentaires l'arrondissement et Paris. Il ne doit pas y avoir de substitutions ni de remplacements. L'État ne doit pas se désengager de ses missions et en faire

supporter la charge aux collectivités territoriales. Il doit y avoir égalité de traitement dans tous les territoires, qu'ils puissent ou pas investir dans la police municipale. La police nationale doit d'ailleurs être équipée de caméras-piétons permettant de filmer toutes ses interventions, afin de contrôler que les missions assurées respectent toutes les règles de déontologie. Les élu.e.s communistes ne partagent pas la même vision de M. FORT sur la police municipale et voteront contre son vœu.

**M. RAIFAUD** indique que les élu.e.s du groupe écologiste voteront contre le vœu de M. FORT, car il ne faut pas mélanger les rôles de la police municipale et de la police nationale, et rappelle qu'ils étaient favorables au renforcement des moyens de prévention et de sécurité plutôt qu'à la création d'une police municipale. C'est parce que cette police municipale a été créée que les élu.e.s se retrouvent à débattre sur le vœu de M. FORT. Les élu.e.s écologistes souhaitent que les agents municipaux puissent bénéficier de moyens de protection adéquats, ce qui est aujourd'hui le cas. Il faut laisser chacun faire son travail. La police municipale doit garder son rôle de police de proximité et veiller à la tranquillité et à la salubrité de l'espace public, tandis que la police nationale détient le rôle régalien de la sécurité des citoyen.ne.s.

**Mme DUMOULIN** déclare que le groupe Génération.s est opposé aux demandes exprimées dans le vœu de M. FORT. Les événements qu'il rappelle sont graves et suscitent forcément de l'émotion. Mais ce n'est pas ainsi que l'on décide en raison. Les élu.e.s Génération.s ont fortement regretté la suppression de la doctrine de la police de proximité sous la présidence de Nicolas SARKOZY en 2003. Une police du quotidien au plus près des besoins des habitant.e.s est pourtant essentielle. Cette proximité fait partie des missions de la police municipale à Paris mais, en aucun cas, cette police n'a pour mission de se substituer à la police nationale. Les élu.e.s Génération.s sont fermement opposés à tout ce qui ouvrirait le chemin d'une telle substitution, ce que fait le vœu en demandant l'équipement de la police municipale en armes de poing. Comme ses collègues l'ont souligné, le vœu de M. FORT encourage en outre la poursuite du désengagement de l'État en matière de sécurité. C'est une de nombreuses raisons de l'opposition des élu.e.s Génération.s à la loi dite de « sécurité globale » voulue par l'actuelle majorité gouvernementale. Malgré ses réserves sur la question policière, Mme DUMOULIN souhaite par contre manifester sa réelle satisfaction quand à la nomination de Jacques TOUBON au comité d'éthique de la police municipale Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité, car il a manifesté avec force son attachement à l'égalité des droits dans ses missions de Défenseur des droits.

**M. FORT** observe que les élu.e.s de la majorité font preuve d'un aveuglement purement dogmatique. Ce n'est pas parce que les agents de la police municipale pourraient être équipés d'armes létales que certaines missions leur seraient automatiquement attribuées. Il peut exister une distinction entre les missions de la police municipale et celles de la police nationale tout en ayant des effectifs aussi bien équipés les uns que les autres. Les terroristes qui les attaquent ne se demandent pas s'il s'agit d'agents municipaux ou de policiers nationaux. C'est juste une question d'uniforme, de ce qu'elle représente. La question est de savoir comment équiper, armer et protéger au mieux les agents, de façon qu'ils se protègent au mieux dans l'exercice de leur mission au quotidien et qu'ils protègent au mieux les Parisien.ne.s. L'exemple de la basilique de Nice est très parlant. Les policiers municipaux n'ont bien évidemment pas vocation à utiliser leurs armes avec la même fréquence que les policiers nationaux, mais à Nice ce sont eux qui sont intervenus les premiers, car le maillage territorial permet à la police municipale d'intervenir rapidement dans des situations extrêmes. C'était le cas à Nice, M. FORT espère que ce ne sera jamais le cas à Paris.

**Mme CORDEBARD** observe que le débat avec M. FORT sur les équipements de la police municipale est strictement le même depuis le début de la mandature. Elle ne sait pas qui d'entre eux fait preuve d'aveuglement et fait noter que, par ailleurs, la question de la possession et de la multiplication des armes mérite d'être posée en matière de sécurité. Les grands exemples internationaux peuvent donner matière à réflexion. Comme l'a souligné Mme JUILLET, les policiers municipaux ne sont pas sans défense, loin de là. La municipalité a jugé collectivement qu'ils n'ont pas besoin d'armes létales pour exercer leurs missions, y compris pour se défendre. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

*Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif à l'armement de la Police Municipale, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).*

**Mme CORDEBARD** clôt la séance en remerciant les présents et tou.te.s celles et ceux qui ont suivi les débats à distance. Elle leur donne rendez-vous le 17 mai pour leur prochain Conseil d'arrondissement en espérant pouvoir les retrouver dans la salle de la Mairie et non pas par visioconférence. Elle souhaite à toutes une excellente

Journée internationale pour les droits des femmes et remercie Mme CHIUSANO et son équipe d'avoir organisé en Mairie pour fêter le 8 mars un programme très riche, qui permettra d'aborder de nombreux sujets autour du thème de l'égalité et fera en sorte que le 10<sup>e</sup> arrondissement s'illustre dans la célébration de cette journée.

*La séance est levée à 22h28.*